Général PERCIN

PÉTITION

ADRESSÉE AU PARLEMENT

Exemplaire N°........

Remis le 5-10-13

à M Longuet Député

FLM. 8° 0016
BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1 653 815

1283141

Général PERCIN

PÉTITION

ADRESSÉE AU PARLEMENT

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Exemplaire No ....
Remis le 5 - 10 - 17
à M Longuet - Député

Général PERCIN

PÉTITION

ADRESSÉE AU PARLEMENT

Paris, le 15 septembre 1917.
39, avenue de Saxe.

Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés,

J'ai l'honneur de vous adresser la pétition suivante, tendant à obtenir du gouvernement l'adoption d'un canon d'infanterie, qui serait mis à la disposition entière de cette arme, qui l'accompagnerait dans sa progression, et qui détruirait les organisations défensives de l'ennemi; organisations devant lesquelles, depuis trois ans, tombent, par centaines de mille, nos valeureux fantassins.

Ma conviction est que l'adoption d'un engin de ce genre nous permettrait de terminer la guerre à bref délai. L'an prochain, il sera trop tard. Les Allemands auront fait de nouveaux progrès. Les moyens dont nous disposons aujourd'hui seront devenus insuffisants.

La présente pétition comprend 17 paragraphes, intitulés comme il suit :

SOMMAIRE : Historique de mon intervention. — L'offensive de Champagne en 1915. — L'offensive de Vimy en 1917. — La bataille des Flandres en 1917. — Les deux exigences contradictoires. — La faillite du programme de l'artillerie lourde. — L'artillerie de tranchée. — Les expériences de 1915. — Les expériences de 1916. — La distance de tir du canon de tranchée. — Les expériences de 1917 : Mailly et Lassigny. — Les deux problèmes : accompagnement et destruction. — L'objection du ravitaillement. — Les expériences de Lassigny. — Un programme. — Guerre d'usure. — Résumé et conclusions.

§ 1er. — Historique de mon intervention.

Le 7 juin 1917, ayant appris, par les communiqués officiels, que les Allemands venaient d'adopter un canon léger de 200 millimètres, traîné par deux chevaux seulement, et susceptible de lancer, à 2,500 mètres, en tir courbe, rapide et précis, un projectile contenant une forte charge d'explosif, j'ai écrit au Ministre de la guerre (1) que nos ennemis me paraissaient revenir de leur engouement pour les grandes portées d'autrefois, portées dont l'expérience leur avait démontré les inconvénients, savoir :

difficultés d'observation ;
grande dispersion du tir ;
faible chance d'atteindre un objectif donné ;
par conséquent, grande consommation de munitions ;
enfin, difficultés de liaison des armes, et danger de massacre de l'infanterie amie.

J'ai ajouté :

que la surface de la zone de dispersion sur laquelle un canon éparpille ses coups étant sensiblement proportionnelle au carré de la distance, les Allemands allaient pouvoir, en se plaçant 3 fois plus près des ouvrages à détruire, opérer cette destruction avec 9 fois moins de projectiles et, par conséquent, en 9 fois moins de temps ;

que la prochaine offensive allemande semblait donc devoir présenter un caractère de soudaineté, auquel les Français ne s'attendent pas ;

que, pour en conjurer les effets, il fallait nous engager plus encore dans la même voie : adopter un canon plus léger, susceptible d'être poussé par un homme, et de lancer, à toute petite distance, en tir courbe, un projectile contenant une forte charge d'explosif ;

qu'en tirant, par exemple, à 400 mètres, au lieu de 4,000, c'est-à-dire de 10 fois plus près, nous centuplerions la précision du tir, nous pourrions donc effectuer la même besogne avec 100 fois moins de projectiles, et, par conséquent, en 100 fois moins de temps ;

---

(1) Voir, aux annexes, la reproduction *in extenso* de cette lettre.

que, depuis deux ans, les commissions de Bourges et de Mailly expérimentaient des canons de tranchée, dont quelques-uns me paraissaient remplir ces conditions ;

que je demandais l'autorisation d'assister aux prochaines expériences, d'interroger les inventeurs, leurs partisans, leurs détracteurs, et de fournir au Ministre de la guerre un rapport à ce sujet.

Le 10 juin, M. le député Millevoye, président d'une commission parlementaire, comprenant, avec lui, MM. les députés Lauche et Rozier, commission chargée par le Ministre de la guerre de suivre les expériences de Bourges et de Mailly, m'a fait savoir qu'il avait réuni les signatures de 108 de ses collègues, demandant à interpeller le Ministre de la guerre, sur les mesures qu'il comptait prendre, pour appliquer intégralement les programmes d'artillerie et pour mettre à la disposition de notre infanterie les canons d'accompagnement jugés indispensables. M. Millevoye a ajouté que, si je consentais à jouer le rôle d'arbitre entre les différents inventeurs, et si le Ministre de la guerre acceptait cet arbitrage, ses 108 collègues et lui étaient tout prêts à retirer leur demande d'interpellation.

J'ai accepté cette proposition que, le lendemain, M. Millevoye et moi avons soumise au Ministre de la guerre, par l'intermédiaire du colonel Vidalon, chef de son cabinet.

Par décision du 18 juin, le Ministre de la guerre m'a désigné pour le représenter aux expériences de Mailly, et m'a prié de l'accompagner à la séance du 20, à laquelle a également assisté M. le Président de la République.

Le 20 juin, sur le champ de tir de Mailly, le Ministre de la guerre m'a demandé verbalement de prendre connaissance des rapports antérieurement fournis sur la question du canon de tranchée, et de lui donner mon avis sur ces rapports, ainsi que sur les expériences auxquelles je venais d'assister.

Avant de donner mon avis au Ministre de la guerre, j'ai tenu à le soumettre, le 27 juin 1917, à M. le général Pétain, dont j'avais reçu, le 13 juin, une lettre me disant que « la question du canon d'accompagnement d'infanterie était bien l'un des problèmes les plus importants de l'heure actuelle ».

Dans ma lettre du 27 juin (1), je me suis nettement prononcé pour le canon proposé par M. l'ingénieur Archer :

---

(1) Voir, aux annexes, la reproduction *in extenso* de cette lettre.

le seul qui, aux expériences de Mailly, ait complètement détruit la tranchée, et l'ait détruite en moins de temps qu'il n'en aurait fallu à l'ennemi pour en reconstruire une autre ;

le seul qui, grâce à sa légèreté et à la rapidité de sa mise en batterie, pouvait accompagner l'infanterie dans sa marche à la conquête de la deuxième position ;

le seul dont la fabrication pouvait être terminée en quelques mois ;

le seul dont le maniement demanderait un apprentissage très court ;

le seul, par conséquent, avec lequel on pourrait terminer la guerre cette année.

Le 1er juillet, ayant obtenu une audience du Ministre de la guerre, je lui ai fait observer, en présence de M. Breton, Sous-Secrétaire d'État aux inventions, de MM. les députés Millevoye, Rozier, de Castelnau, et de M. Borel, chef des services techniques du cabinet du Ministre de la guerre, que mon avis aurait plus d'autorité si je recevais la présidence d'une commission composée d'officiers et de parlementaires ayant été au front ou ayant assisté aux expériences de Bourges et de Mailly. Je lui ai demandé de me donner cette présidence.

Le 5 juillet, j'ai renouvelé ma demande par écrit, et, en attendant la décision du Ministre, je lui ai donné, dans un rapport de 14 pages, mon avis personnel sur le fond de la question (1).

Le 10 juillet, je lui ai fait des propositions sur la composition de la commission et je lui ai demandé l'autorisation d'assister à des expériences de destruction qui devaient avoir lieu, du 15 au 20, à Lassigny, près de Montdidier, dans la Somme, sur des ouvrages allemands tombés en notre possession à la suite de la précédente offensive; expériences auxquelles avaient été invités des militaires et des civils, un assez grand nombre de parlementaires et plusieurs officiers étrangers.

N'ayant reçu aucune réponse à cette demande, je me suis rendu, depuis, individuellement, à Lassigny, avec une des personnes qui avaient assisté aux expériences; j'ai parcouru le terrain; je me suis fait expliquer la manœuvre, et j'ai vu les destructions effectuées.

Le 24 juillet, j'ai demandé au Ministre de la guerre communica-

(1) Voir, aux annexes, la reproduction *in extenso* de ce rapport.

tion des rapports fournis par le général Naulin, à la suite des expériences de Lassigny, et j'ai renouvelé mes demandes antérieures tendant à obtenir communication des rapports de Bourges et de Mailly.

Le 25 juillet, j'ai demandé au Ministre une nouvelle audience.

Le 31 juillet, sans réponse à mes lettres des 5, 10, 24 et 25 juillet, j'ai prié le Ministre de la guerre de me fixer sur ma situation.

Le 6 août, ce dernier m'a informé que ma mission avait pris fin le 1er août.

N'ayant pas réussi à convaincre le Ministre de la guerre, j'ai conscience d'accomplir un devoir patriotique, en m'adressant au Parlement, par voie de pétition.

Au cours des expériences, j'ai pu me procurer :

le rapport du général Pétain, du 1er novembre 1915, sur les opérations de la 2e armée en Champagne et sur les enseignements à en tirer ;

les rapports de la commission de Mailly, sur les expériences exécutées en 1916 et en 1917 ;

une partie du rapport de la commission de Lassigny ;

la correspondance échangée entre M. le député Millevoye et les autorités militaires.

C'est d'après ces documents, d'après ce que j'ai appris de différentes personnes ayant assisté aux expériences, et d'après ce que j'ai vu moi-même, que j'ai rédigé le présent travail.

§ 2. — L'offensive de Champagne en 1915.

Dans son rapport du 1er novembre 1915, le général Pétain a écrit ce qui suit :

> Dans l'état que présentent actuellement l'armement, la méthode de préparation, et les forces qui nous sont opposées, la bataille de Champagne démontre la difficulté, sinon l'impossibilité d'emporter, d'un même élan, les positions successives de l'ennemi.
>
> ...Lorsque l'attaque est en voie de réussir, quelques heures suffisent pour enlever la première position ; mais cette position une fois enlevée, il faut passer à l'attaque de la suivante. Cette dernière ne peut être effectuée qu'à la suite d'une nouvelle et longue préparation.
>
> Les Allemands profiteront du répit qui leur sera laissé, pour amener des

troupes et des canons, et pour préparer, en arrière, une nouvelle position. Par suite de l'accroissement des forces ennemies, la dernière position serait aussi difficile à enlever que la première. A supposer que l'assaillant y réussisse, il se trouvera alors en présence d'une troisième position, dont l'attaque devra être menée d'après les mêmes principes, comportera les mêmes phases et se heurtera aux mêmes difficultés.

Ces attaques successives se traduiront par une usure d'hommes considérable et par une consommation de munitions inouïe. Ni cette usure, ni cette consommation de munitions ne semblent finalement devoir provoquer le recul définitif de l'ennemi, que si celui-ci, après le deuxième coup de bélier, n'a plus de troupes fraîches à nous opposer.

...Dans ces assauts successifs, les pertes subies par les troupes d'infanterie, et surtout par les cadres, sont telles que la troupe est impuissante à produire un deuxième effort analogue au premier. Elle peut faire les quelques travaux indispensables à l'occupation du terrain conquis ; rien de plus.

L'artillerie, après avoir fait un bond en avant, doit recommencer une préparation minutieuse de son tir. Il faut donc relever l'infanterie et donner à l'artillerie le temps d'exécuter son nouveau travail de préparation. Il résulte de là des temps d'arrêt obligés entre les attaques successives, temps d'arrêt qui seront mis à profit par l'ennemi pour se reconstituer. On se trouve ainsi en présence de deux nécessités contradictoires :

d'une part, obligation de suspendre l'attaque, pour procéder à une nouvelle préparation ;

d'autre part, obligation d'agir avec célérité, pour laisser à l'ennemi le moins de temps possible.

Les circonstances guideront le chef, dans la préférence à donner à l'une ou à l'autre de ces deux exigences.

...Pour mener à bien cette tâche, il faut des effectifs, des canons, des munitions, des engins, et des explosifs, en plus grand nombre que chez l'ennemi. L'effort à faire est immense, la dépense colossale. Nous ne devons pas craindre de regarder en face les difficultés. Ce n'est pas en les niant que nous arriverons à les vaincre.

Le général Pétain était en droit de croire, le 1er novembre 1915, qu'avec beaucoup plus d'artillerie lourde, on arriverait à vaincre les difficultés rencontrées en Champagne. Les événements ont montré depuis, que c'était là une illusion.

§ 3. — **L'offensive de Vimy en 1917.**

Dans le discours qu'il a prononcé à Derby, le 21 avril 1917, discours que tous les journaux français ont reproduit, lord Curzon, membre du cabinet de guerre anglais, a dit que, pour la préparation de l'attaque de Vimy, on avait dépensé 4 millions de projectiles de gros calibres : le double, par mètre courant, de ce qu'on avait dépensé en Champagne.

A ce sujet, dans le journal *Paris-Midi* du 10 avril 1917, on a pu lire ce qui suit :

L'enlèvement de Vimy est devenu le symbole de toute une guerre, le symbole de l'artillerie lourde écrasant la tranchée, pour rendre au fantassin la liberté de ses mouvements.

Qu'en pensent les généraux et les civils qui, en 1914-1915, soutenaient que l'artillerie lourde n'était bonne qu'à engraisser la grosse métallurgie ? Car on a dit cette sottise.

Certes, l'affaire de Vimy a été un des plus beaux succès de la guerre de tranchées. C'est là qu'on a gagné le plus de terrain. Mais on n'a pas percé. Si donc on compte sur l'artillerie lourde pour écraser la tranchée et permettre le passage à la guerre de mouvement, il faut consommer plus de munitions encore qu'on n'en a consommé à Vimy. Il faut, sur tout le front, consommer, par kilomètre courant, ce qu'on a consommé par kilomètre courant à Vimy. Il faut attaquer partout avec des effectifs aussi denses. On fixera ainsi l'ennemi, c'est-à-dire qu'on l'empêchera de transporter ses forces d'un point à un autre du front. Il faudra, enfin, faire un effort double, triple, quadruple peut-être,sur la portion du front où on aura résolu de percer.

Sait-on ce que, sur les 575 kilomètres du front occidental français, représenterait un pareil effort ? Le rédacteur de *Paris-Midi* a négligé de le calculer. Cela ferait 200 millions de projectiles : la production de l'industrie française pendant dix ans.

Le succès de Vimy est un résultat qu'on a pu obtenir sur une portion restreinte du front occidental, mais qu'on ne saurait obtenir par les mêmes moyens, sur la totalité de ce front.

§ 4. — **La Bataille des Flandres en 1917.**

La relation anglaise de la bataille des Flandres, datée du 31 juillet 1917 et publiée le 2 août par les journaux français, donne les indications suivantes :

Jamais dans cette guerre, on n'avait encore assisté à une pareille débauche de canons et de projectiles... Nous n'étions plus à la bataille de la Somme, c'est-à-dire, à un contre un, ni même, comme à Arras, à deux contre un. Nous avions une supériorité d'artillerie de cinq à un.

...Avant notre préparation, l'ennemi possédait, entre la mer et la Lys, comme partout ailleurs, deux, et le plus souvent, trois lignes de défense. Mais, depuis, assistant à la destruction progressive de la première ligne, en voyant le danger

qui menaçait la seconde, il travaille fiévreusement à la construction d'un quatrième système de défense. ...C'est parce que l'ennemi va se défendre en profondeur, et parce que notre artillerie devra, chaque fois, préparer le terrain, que cette bataille doit être de longue haleine.

Ainsi, de l'aveu des Anglais, malgré une supériorité d'artillerie de cinq contre un, la bataille des Flandres devait se transformer en une lutte de *longue haleine*. On ne pouvait obtenir la *célérité,* que le général Pétain attendait de l'augmentation du nombre des canons et des munitions.

§ 5. — Les deux exigences contradictoires.

« Les circonstances, avait dit le général Pétain, guideront le chef, dans la préférence à donner à l'une ou à l'autre des deux exigences contradictoires, que sont la célérité et la préparation minutieuse ».

Mais de quel droit sacrifierait-on l'une ou l'autre de ces exigences? Toutes deux sont impérieuses. Il faut pouvoir détruire, vite et bien, les organisations défensives de l'ennemi. C'est en cela que consiste le problème qui se posait en 1915 et qui se pose encore aujourd'hui. Problème si difficile, avec les moyens dont nous disposons, que les règlements ont renoncé à le résoudre.

On lit, en effet, dans l'article 40 de l'Instruction signée par le général Joffre, le 20 novembre 1915, sur l'emploi de l'artillerie lourde :

La destruction des organes de défense des lignes ennemies incombe, au premier chef, à l'artillerie lourde, et en principe aux pièces courtes.

Cette opération ne consiste pas à arroser de projectiles, sur tout leur développement, les lignes de tranchées ennemies. *Aucun approvisionnement n'y suffirait.* Le procédé, d'ailleurs, serait inefficace. Il s'agit d'exécuter des tirs d'efficacité sur des points précis ; casemates de flanquement, abris de mitrailleuses, observatoires, places d'armes, etc...

C'est donc sciemment que l'État-Major a lancé notre infanterie sur des organisations défensives incomplètement détruites par notre artillerie.

C'est sciemment qu'il a engouffré notre infanterie dans les couloirs étroits pratiqués par notre artillerie dans les réseaux de fil de fer.

C'est sciemment qu'il a laissé notre infanterie tomber sous le feu des mitrailleuses ennemies, dont une suffisait pour anéantir un bataillon.

Ce fut la cause de l'échec de toutes nos offensives. Ce fut l'obligation de limiter celles-ci à des fronts d'une étroitesse telle que, si elles avaient réussi, la troupe aurait été menacée d'enveloppement à sa sortie de la trouée.

§ 6. — La faillite du programme de l'artillerie lourde.

La destruction totale des organisations défensives de l'ennemi, destruction qui serait nécessaire pour que le terrain des tranchées fût transformé en un terrain de rase campagne et que l'on put passer à la guerre de mouvement, destruction qui, pour être exploitée utilement, devrait être effectuée en moins de temps qu'il n'en faut à l'ennemi pour reconstituer en arrière de nouvelles défenses, est donc absolument impossible avec l'artillerie lourde. L'ennemi a plutôt fait de construire 100 mètres de tranchées que nous d'en détruire 10 mètres. C'est la faillite de la méthode que l'on s'obstine à appliquer depuis trois ans.

Nul n'ignore, cependant, qu'aux grandes distances de tir, le canon le mieux pointé éparpille ses coups sur une *zone de dispersion* dont la surface atteint parfois le chiffre de plusieurs hectares, ce qui réduit à moins de 1/1000^e la chance d'atteindre un but de faibles dimensions, tels que ceux qui se présentent dans la guerre de tranchées.

Je tiens d'un capitaine commandant, sur le front, une batterie de 155 court de Saint-Chamond, canon réputé supérieur au 155 court réglementaire, que sa batterie est couramment employée à tirer, à 8 kilomètres, sur les tranchées allemandes de première ligne. A cette distance, le canon disperse ses coups sur une profondeur de 400 mètres. La tranchée ayant 1 mètre de largeur, on devrait l'atteindre une fois environ sur 400. Mais le tir n'est jamais réglé avec une exactitude mathématique. La chance d'atteindre le but est donc plus faible encore. L'expérience a montré qu'il fallait tirer 1.000 coups pour en mettre un dans la tranchée, ce qui représente une dépense de 225.000 francs !

Ce coup heureux creuse un entonnoir de 5 mètres. Il faut donc, pour détruire la tranchée, tirer 200 coups de canon par mètre courant, c'est-à-dire dépenser 45.000 francs.

Pour les 575 kilomètres du front occidental français, cela ferait

115 millions de projectiles, coûtant 26 milliards de francs. On consommerait ainsi la production de l'acier de la France pendant 40 ans. Et il ne resterait plus d'acier, en France, pour fabriquer une seule bouche à feu, un seul rail de chemin de fer, un seul couteau de table !

La destruction totale de la tranchée au moyen de l'artillerie lourde est une entreprise folle. D'autant qu'il faudrait décupler les chiffres qui précèdent si l'on voulait détruire non seulement la première ligne de tranchées, mais encore la deuxième, la troisième, la quatrième, les divers centres de résistance et les abris de mitrailleuses.

On pourrait réduire cette dispersion de moitié, en se plaçant à 3.500 mètres, au lieu de 8.000. L'article 6 de l'Instruction du 20 novembre 1915, sur l'emploi de l'artillerie lourde, dit, en effet, qu'à cette distance, le canon de 155 court réglementaire disperse ses coups sur une profondeur de 160 mètres, au lieu de 400.

Mais ce n'est pas de moitié, c'est des 95/100^{e}, au moins, qu'il faudrait pouvoir réduire une pareille dispersion. Avec le 155 court réglementaire ou avec le 155 court de Saint-Chamond, que l'on tire à 3.500 ou à 8.000 mètres, on se trouve en présence d'une véritable impossibilité industrielle, impossibilité que l'on aurait pu prévoir, avec un peu plus d'attention.

Mais qui s'est jamais donné la peine de prendre du papier et un crayon et de faire un calcul, bien élémentaire pourtant ?

Qui a jamais tenu compte, dans le calcul des canons et des munitions nécessaires, du temps que prendrait leur fabrication, étant donné que les Allemands possèdent 450 hauts-fourneaux et nous 30 seulement ?

Qui s'est jamais demandé si, pendant ce temps, la fortification n'évoluerait pas au point que les moyens reconnus suffisants en 1915 ne le seraient plus en 1916 ?

La Chambre a applaudi le Sous-Secrétaire d'État de l'artillerie lorsque ce dernier lui a exposé son programme. Or, dans un des derniers Comités secrets, il a fallu avouer que, faute de l'acier nécessaire, ce programme était irréalisable.

Le Commandement le savait bien lorsque, dans les instructions qu'il adressait aux officiers d'artillerie, au sujet des demandes de munitions à faire pour la préparation des attaques, il leur allouait 3 projectiles seulement par mètre courant de tranchée, alors qu'il en aurait fallu 100. Il se résignait ainsi à ne détruire que le trentième

des organisations défensives de l'ennemi. Il s'en consolait en disant — le général Joffre l'a écrit dans l'Instruction du 20 novembre 1915 — qu'il n'était pas indispensable de tout détruire pour permettre à l'infanterie de passer. Or, il suffit d'une mitrailleuse restée indemne pour arrêter un régiment.

Ne pouvant faire plus que les Allemands on a cherché à faire mieux. Les Allemands avaient du 420; on a créé le 520. dont le coup revient à 40.000 francs, y compris l'amortissement du prix de la pièce, qui coûte plus d'un million de francs, et qui est usée au bout d'un très petit nombre de coups. Or, un pareil canon ne peut servir qu'à tirer sur une grande ville, opération dépourvue de tout intérêt tactique. Il est sans utilité dans la guerre de tranchées. Là, en effet, l'objectif à battre a des dimensions généralement faibles. C'est une pièce de canon, un élément de tranchée, un abri de mitrailleuse. Le tir à grande portée manque son but 999 fois sur 1000.

Bref, exécuté de loin, le tir du canon lourd est imprécis. Il ne pourrait détruire la tranchée que moyennant la consommation de montagnes d'acier.

Exécuté de près, il serait très efficace contre un obstacle en relief, tel qu'un mur; mais il ne saurait l'être contre un objectif tel que la tranchée; parce que, la trajectoire étant tendue, le projectile ne pénètre pas dans le trou. La destruction de la tranchée ne peut être effectuée que par une bouche à feu à trajectoire courbe, tirant de près.

Le sentiment de cette nécessité a donné naissance à l'*artillerie de tranchée*.

§ 7. — **L'artillerie de tranchée.**

Il existe un assez grand nombre de modèles de canons de tranchée. Le plus employé de tous, dans la guerre actuelle, a été, jusqu'à présent, le mortier de 58 n° 1 bis, inventé par le général Dumézil, alors directeur de l'artillerie au Ministère de la guerre, le bras droit de M. Albert Thomas.

Ce canon, ayant une longueur d'âme assez faible, doit employer une charge de poudre dont la déflagration soit très rapide. D'où :

choc violent sur l'explosif contenu dans le projectile, et risque d'éclatement prématuré;

obligation, pour les servants, de s'éloigner et de mettre le feu à la pièce au moyen d'un cordeau Bickford;

percussions sur l'affût, nécessitant une plate-forme très solide, d'une construction longue et d'un transport difficile ;

dépointage marqué, exigeant, à chaque coup, une remise en batterie très pénible ;

par conséquent, tir dangereux, lent et imprécis.

Du reste, le règlement du 18 mars 1916, rédigé et signé par le général Dumézil lui-même, avoue, dans le chapitre II :

que la dispersion des coups de l'artillerie de tranchée est de l'ordre de la dispersion des coups de l'artillerie lourde ;

qu'il faut, pour produire des effets comparables, autant de coups de l'une que de l'autre ;

que l'artillerie de tranchée est moins rapide, comme tir, et moins mobile encore que l'artillerie lourde ;

qu'il faut de 20 à 25 jours, pour établir une batterie de 12 pièces !

Le canon de 58 n° 1 bis, et le canon de 58 n° 2, également inventé par le général Dumézil, datent du commencement de 1915. Vers la même époque, le général Dumézil, a fait adopter un canon de tranchée de 75, un de 240 et un de 150, dont les manœuvres sont décrites, comme celle du canon de 58, dans le règlement du 18 mars 1916.

Le canon Archer date de 1915 ; le canon Jouhandeau-Deslandres, de 1915 ; les canons Doyen et Fabry, de 1917.

Juge et partie dans la question, le général Dumézil a fait tout ce qu'il a pu pour écarter les canons qui faisaient concurrence au sien. Pour faire prendre patience aux inventeurs, il a fait à chacun d'eux l'aumône d'une commande de quelques centaines d'engins ; mais il a évité tout tir comparatif et il a fait traîner les essais pendant deux ans.

Ces lenteurs nous ont valu la perte de 500.000 hommes, tombés devant des organisations défensives allemandes, non détruites par notre artillerie.

Dès 1915, cependant, les expériences de Bourges avaient fait ressortir l'insuffisance du canon de 58. Le général Dumézil n'en donna pas moins des ordres pour que ce canon fût le seul utilisé dans la campagne de 1916, ce qui motiva, le 9 mars 1916, une protestation énergique de M. le député Millevoye, président de la Commission parlementaire chargée de suivre les expériences.

Il fallut qu'à plusieurs reprises, ce dernier insistât sur la nécessité

de tirs comparatifs, pour que, le 19 mars 1917, un an après la protestation dont il s'agit, M. Albert Thomas, devenu Ministre de l'armement, déclarât que le canon de 58 n° 1 bis était définitivement condamné.

Les autres canons de tranchée, mis en service par le général Dumézil en 1915 et en 1916, furent, à leur tour, abandonnés également.

Il ne reste donc de comparaison à faire qu'entre les matériels Doyen, Fabry, Jouhandeau-Deslandres et Archer, auxquels il convient d'ajouter un matériel de Puteaux, dont aucun spécimen n'a été commandé à titre d'essai.

Cette comparaison ressort de l'examen d'une photographie empruntée aux annexes du rapport de la Commission de Mailly, sur les expériences exécutées en 1917, photographie dont la reproduction est donnée ci-après :

Expérience de Mailly, juin 1917.

Destruction de tranchées avec deux réseaux de fils de fer, un abri à mitrailleuse blindé et un abri souterrain pour le personnel.

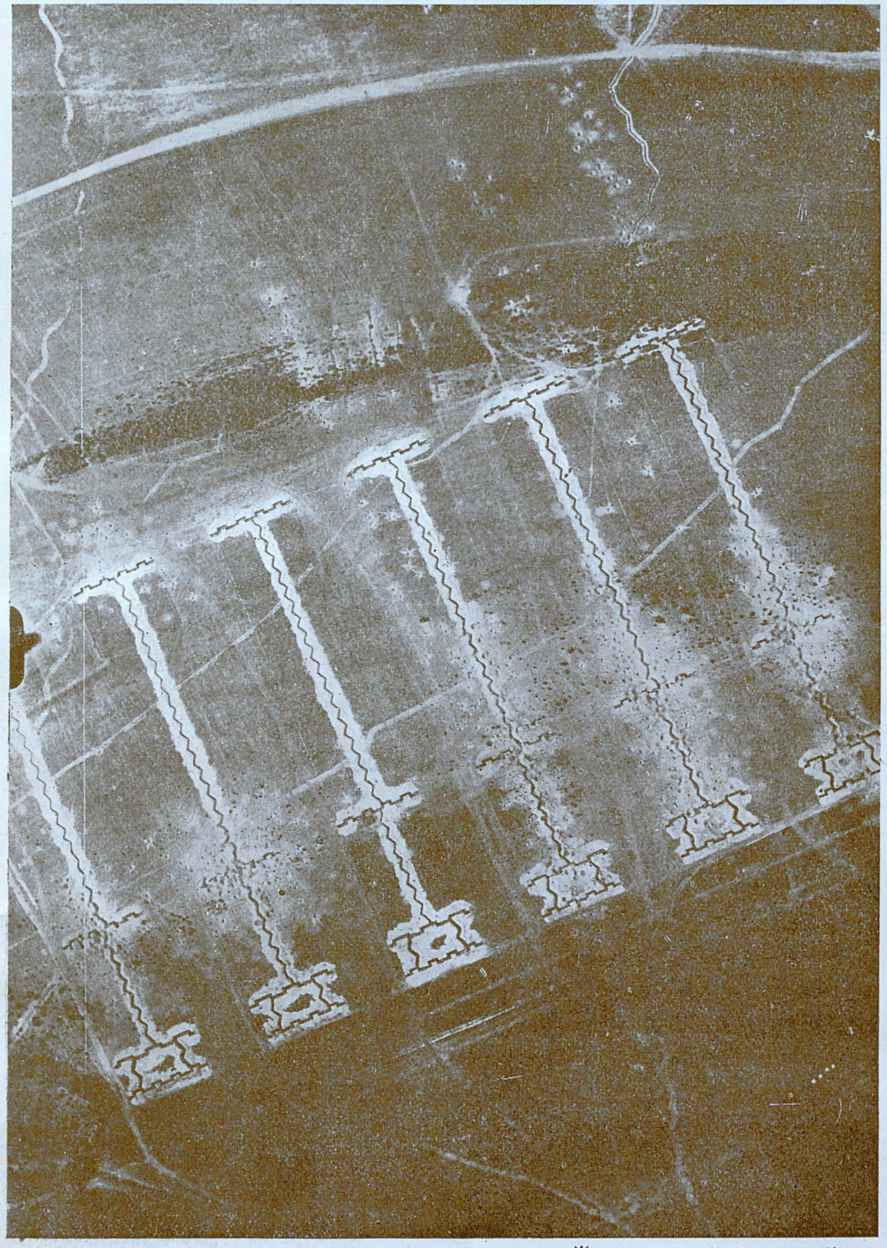

Objectif du canon de 85 Archer.

Objectif du canon de 120 Jouhandeau-Deslandres.

Objectif du canon de 130 de Puteaux.

Objectif du canon de 150 Fabry.

Objectif du canon de 120 Doyen.

Cette photographie a été orientée comme dans le rapport de la Commission de Mailly. Le tir est dirigé du sud au nord.

Chaque canon a son objectif. Le troisième objectif à partir de la gauche n'a pas été utilisé.

A l'extrémité sud de chaque objectif, on remarque un rectangle représentant la tranchée de tir et la tranchée de circulation, réunies par deux boyaux perpendiculaires. Plus au nord, se trouvent les éléments de la deuxième ligne sur lesquels les canons ont tiré.

Les taches blanches indiquent le terrain remué, à l'endroit où sont tombés les projectiles. On voit que la dispersion du tir a été de beaucoup plus faible pour le canon Archer que pour les canons concurrents. La tache est en outre moins blanche, parce que la destruction de la tranchée a exigé quatre fois moins de projectiles.

La précision du tir est la première des qualités à demander à un engin destiné à détruire la tranchée. La destruction exige ainsi moins de temps et moins de projectiles. D'où réunion de la célérité et de l'efficacité, ces deux conditions, qu'avec l'artillerie lourde, il est impossible de concilier. D'où, enfin, facilités de ravitaillement, économie de personnel et d'argent.

Cette considération suffit pour justifier la préférence à accorder au canon Archer. Mais ce canon présente sur ses concurrents d'autres avantages encore.

§ 8. — Les expériences de 1915.

C'est en avril 1915 que, pour la première fois, le général Dumézil a eu à examiner, sur le polygone de Bourges, les propositions de M. Archer.

Des expériences, auxquelles a assisté la Commission parlementaire, ont été exécutées sur ce polygone, pendant les mois de juillet, de septembre et de décembre de la même année. M. Painlevé a assisté aux dernières, comme Ministre de l'instruction publique, d'où dépendait alors le service des Inventions. M. Albert Thomas, comme Sous-Secrétaire d'Etat à l'artillerie, s'est fait représenter par le général Dumézil, le colonel Dandelot et le commandant Gérard, du service de l'armement.

§ 9. — Les expériences de 1916.

Les expériences de 1916 ont eu lieu pendant les mois de janvier, d'avril et de juillet, respectivement sur les polygones de Satory, de Bourges et de Mailly. Le Président de la République a assisté à toutes trois ; M. Albert Thomas à celles de Satory et de Bourges ; M. Painlevé à celles de Bourges et de Mailly.

Les expériences semblaient avoir été organisées dans des conditions impeccables d'impartialité. Le 19 décembre 1915, M. Albert Thomas avait écrit à M. Millevoye :

> Cette présentation doit être définitive, de telle sorte que, la valeur technique des armes étant bien connue, l'adoption ou le rejet de l'engin devienne une question n'intéressant plus que le commandement.

Le 11 mai 1916, le commandant Marie, chef du secrétariat particulier du général Roques, Ministre de la guerre, a écrit à M. Archer :

> En réponse à vos lettres des 5 et 9 mai 1916, le Ministre me charge de vous faire connaître qu'il fait organiser les expériences dans des conditions telles, qu'après leur exécution, il n'y aura plus aucun doute possible sur la valeur de vos engins.

Le 25 mars 1916, M. Albert Thomas a écrit à M. Millevoye :

> J'ai le grand désir d'aboutir à un résultat, en ce qui concerne les engins de tranchée.

Le 21 avril, il lui a encore écrit :

> Ce matin, le Président de la République et moi, avons pressé le Grand Quartier Général pour une décision. Tous les canons prêts vont partir au front. Le général de Castelnau a promis de donner une réponse dans quelques jours.

Le 29 avril, le général de Castelnau a écrit à M. Millevoye que le canon Archer avait besoin d'une certaine mise au point. Or, à cette époque, le général Dumézil n'avait pas encore envoyé de projectiles. Il n'a envoyé les poudres qu'un mois après. Il a fait tout ce qu'il a pu pour retarder les essais.

C'est dans ces conditions qu'ont été exécutées les expériences de juillet, au commencement desquelles le colonel Bernard, président de la Commission de Mailly, a déclaré :

> Messieurs, nous sommes ici pour en finir une bonne fois avec tous ces inventeurs !

Il ne se borna pas à le dire, il l'écrivit dans son rapport du 20 juillet 1916, dont il formula les conclusions comme il suit :

En résumé, aucun des matériels nouveaux appartenant aux catégories B et C n'est supérieur aux matériels en service. Les quelques avantages de précision ou de légèreté constatés, pour certains de ces matériels, sont largement compensés par le défaut de portée.

Il y a donc lieu de les éliminer tous.

Or, dans les annexes du rapport on lit :

1° qu'il a fallu 6 minutes pour tirer 30 projectiles de 85 et 47 minutes pour tirer le même nombre de projectiles de 58; d'où il résulte que le canon Archer est 8 fois plus rapide que le canon Dumézil;

2° que l'écart moyen en portée du canon de 85 a été de 8 m. 30, et celui du canon de 58 de 29 m. 80; d'où il résulte que le canon Archer est trois fois et demie plus précis en portée que le canon Dumézil;

3° que l'écart moyen en direction du canon de 85 a été de 4 m. 10, et celui du canon de 58 de 14 m. 50; d'où il résulte que le canon Archer est trois fois et demie plus précis en direction que le canon Dumézil.

En faisant le produit de ces trois coefficients, on trouve que le canon Archer est 100 fois plus efficace que le canon Dumézil.

C'est ce que le colonel Bernard appelle un léger avantage de précision et de légèreté. On ne s'explique pas la monstruosité de conclusions aussi en désaccord avec les faits.

Dès le 22 juillet 1916, avant même de connaître le texte du rapport, que le Ministre lui a communiqué *in extenso* 8 mois après seulement, M. Millevoye s'était rendu, avec quatre de ses collègues, chez le général Roques, alors Ministre de la guerre, pour protester contre la manière dont le colonel Bernard avait opéré. Le général Roques qui, lui aussi, avait assisté aux expériences, qui avait même dû, sur le terrain, rappeler le colonel Bernard au respect de la vérité, donna à ses visiteurs lecture des conclusions du rapport de la Commission. Il déclara qu'il refusait de les homologuer et qu'il allait prescrire au Sous-Secrétaire d'Etat de recommencer les essais.

Deux mois après, la Commission parlementaire vint de nouveau trouver le général Roques pour lui signaler la force d'inertie qu'opposait le général Dumézil à la reprise des expériences. Le général Roques déclara alors qu'il allait dessaisir M. Albert Thomas de la

question et désigner le général Herr pour diriger les nouvelles expériences.

En septembre 1916, il écrivit à cet officier général :

Il importe que les expériences soient décisives, et qu'il ne puisse subsister aucun doute sur la valeur probante des comparaisons effectuées.

Malheureusement, ce nouvel ordre du Ministre de la guerre n'a été exécuté que neuf mois après. On a donc perdu onze mois, pendant lesquels le canon Dumézil a continué à régner en maître, et notre brave infanterie à se faire massacrer devant des organisations défensives non détruites par son artillerie.

Plus mêlés que moi à ces incidents, les membres de la Commission parlementaire sauront mieux en faire le récit, et rechercher les responsabilités encourues. Mon but est surtout de montrer ici combien sont sujettes à caution les indications des techniciens, quand des intérêts personnels sont en jeu, et surtout des intérêts de boutique.

§ 10. — La distance de tir du canon de tranchée.

Avec une arbalète, à 10 mètres, un tireur ne manque pas son homme ; tandis qu'avec un fusil Lebel, à 1.000 mètres il le manque 90 fois sur 100. De même, on centuple la rapidité de la destruction de la tranchée en tirant à 400 mètres avec un canon rustique, au lieu de tirer à 4.000 mètres avec un canon perfectionné.

Voilà la raison fondamentale du canon de tranchée. On ne s'explique donc pas la persistance avec laquelle certains reprochent au canon Archer de ne pas tirer d'assez loin. S'il tirait de plus loin, il mettrait moins souvent le projectile au but et il consommerait un plus fort poids d'acier, dont l'envoi prendrait plus de temps.

En vain a-t-on demandé à la Commission d'où venait la distance de tir de 1.200 mètres qu'elle voulait imposer au canon de tranchée. « C'est l'ordre du Grand Quartier Général ». On n'a jamais pu obtenir d'autre réponse que celle-là.

Il y a tout intérêt, au contraire, à ce que le canon de tranchée se tienne dans le voisinage aussi immédiat que possible de l'infanterie au profit de laquelle il travaille, et dont il recevra ainsi, plus aisément, l'indication du point à frapper. L'infanterie doit pouvoir apprécier elle-même l'état d'avancement de la destruction de la tranchée adverse,

et le moment de faire cesser le feu de l'artillerie, avant de se porter à l'assaut. Elle doit pouvoir profiter d'un moment d'accalmie ou d'imprécision du feu de l'artillerie ennemie. Cette concomitance, indispensable dans le combat rapproché, ne peut être réalisée que si l'artillerie opère, comme la mitrailleuse, dans les propres rangs de l'infanterie.

On a dit que le canon Archer serait détruit avant d'avoir rien fait. Pourquoi n'a-t-on jamais fait ce reproche au canon Dumézil, qui tirait d'aussi près, et dont l'installation, de l'aveu du règlement rédigé par le général Dumézil lui-même, demandait plusieurs jours, alors que le canon Archer pouvait tirer dès son arrivée en position, avant d'être repéré par l'artillerie ennemie?

Le canon Archer ne sera, d'ailleurs, guère plus exposé à 400 mètres de la tranchée qu'à 1.200. Si, en effet, le canon ennemi dont on redoute les coups est dans la tranchée, on est à deux de jeu. S'il est plus loin, de deux choses l'une :

Ou bien son observateur se tiendra près de lui, et l'observation sera difficile;

ou bien cet observateur sera dans la tranchée, que le canon Archer détruira, ce qui rendra l'observation impossible.

On a encore dit que, sur la bande de terrain comprise entre zéro et 400 mètres de la tranchée ennemie, on ne trouvera pas toujours des emplacements de tir masqué. Or, le canon Archer n'est pas plus haut qu'une mitrailleuse. Son transport peut se faire sans chevaux. On trouvera donc, presque toujours pour lui, — on l'a bien vu à Lassigny, — des emplacements défilés. Mais il doit être entendu que, sur les parties du front où, exceptionnellement, on ne pourrait pas amener ce canon à l'abri des vues, la destruction de la tranchée serait opérée par l'artillerie lourde; par le canon Fabry ou par le canon Doyen; par tous les engins dont on pourra disposer. Les éléments dont la progression aura ainsi été ralentie l'accélèreront plus tard, à la faveur de la progression des éléments qui auront pu avancer.

On a dit enfin que le canon Archer attirerait sur l'infanterie le feu de l'artillerie ennemie. C'est encore là un reproche qui s'adresse plus particulièrement au canon Dumézil. Aux termes du règlement,

en effet, ce canon est aux ordres directs du colonel commandant l'artillerie divisionnaire, tandis que le canon Archer serait aux ordres du chef de l'infanterie qui opère dans la tranchée, lequel chef placerait son infanterie et son artillerie de telle sorte que la première ne reçût pas les coups destinés à la seconde.

Une semblable préoccupation ne pouvait hanter le cerveau d'artilleurs que l'on avait déclarés indépendants de l'infanterie. Aussi est-il arrivé souvent que des batteries de 58, s'étant installées où bon leur avait semblé, puis ayant été repérées par l'artillerie ennemie, se sont retirées, abandonnant à son malheureux sort l'infanterie amie qui était obligée, elle, de rester sur ses positions; ce qui attira sur les artilleurs toutes les malédictions des fantassins.

Dans la conception d'une artillerie de tranchée placée sous les ordres d'un colonel d'artillerie qui se tient à plusieurs kilomètres en arrière, on reconnaît l'artilleur particulariste qu'est le général Dumézil, le rédacteur du règlement sur l'emploi de l'artillerie de tranchée. Mobilisé, dès le début de la guerre, comme sergent d'infanterie, connaissant, pour l'avoir fait, le service dans la tranchée, M. Archer s'est parfaitement rendu compte des besoins de son arme, et c'est du point de vue de l'infanterie qu'il a envisagé le problème de la liaison.

Le règlement sur la liaison du 12 décembre 1916 prescrit d'ailleurs au chef d'infanterie et au chef d'artillerie chargés de la même mission de placer leurs postes de commandement aussi près que possible l'un de l'autre, et de se réunir fréquemment pour s'entendre entre eux verbalement. Ces dispositions aboutiront fatalement au rapprochement des deux troupes elles-mêmes. Ce rapprochement se serait opéré de lui-même, avant la guerre, si les artilleurs s'étaient prêtés de meilleure grâce à l'exécution des exercices de liaison des armes prescrits par la circulaire ministérielle du 12 mai 1908.

Dans la période du combat rapproché — et on ne fait que ce genre de combat dans la guerre de tranchées — l'avenir est à un canon d'infanterie combattant dans les rangs de l'infanterie même. Tant pis pour l'artillerie si elle laisse sur le terrain quelques-unes de ses plumes; le sang des artilleurs n'est pas plus précieux que celui des fantassins.

Le canon de campagne et le canon lourd resteront chargés des besognes à accomplir aux distances supérieures à 500 mètres. Ils feront des tirs de barrage; ils feront de la lutte d'artillerie; ils tireront sur les objectifs de grandes dimensions : les cantonnements, les colonnes en marche, les rassemblements de troupes. Contre les buts

de faibles dimensions, tels qu'un élément de tranchées ou un abri de mitrailleuse, le seul moyen de mettre à tout coup dans le mille, et d'économiser ainsi l'acier, c'est de tirer à bout portant.

§ 11. — Les expériences de 1917. — Mailly et Lassigny.

Les expériences de 1917 ont eu lieu au camp de Mailly, du 16 au 20 juin, et à Lassigny, près de Montdidier, dans la Somme, du 15 au 20 juillet. Celles de Mailly ont porté sur les matériels Archer, Doyen, Fabry, Jouhandeau-Deslandres et Puteaux; celles de Lassigny, sur les matériels Jouhandeau-Deslandres et Archer.

Le canon de 85, celui que, dans le présent travail, j'appelle tout simplement canon Archer, avait été, on s'en souvient, rejeté par la Commission de Mailly, en 1916. La Commission parlementaire avait protesté contre ce rejet. Le général Roques avait refusé de le sanctionner, et il avait ordonné de nouvelles expériences. Ce sont ces expériences qui ont eu lieu en 1917, onze mois après celles de 1916.

Dans l'intervalle, la Commission de Mailly avait obtenu du Grand Quartier Général, et elle avait réussi à faire approuver par le Ministre de la guerre lui-même, la fameuse condition d'une portée minimum de 1.200 mètres. Le canon de 85 se trouvait ainsi subrepticement éliminé d'expériences qui avaient été organisées exprès pour lui.

Pour figurer au programme de 1917, M. Archer construisit un canon de 130 millimètres, portant à 1.200 mètres, mais sur l'adoption duquel il ne devait pas insister. Puis il obtint du général commandant en chef l'autorisation de présenter son canon de 85, si le Ministre de la guerre voulait bien réintroduire lui-même cette présentation dans le programme des expériences, ce que consentit à faire M. Painlevé. Mais la Commission de Mailly, persistant dans son parti pris d'éliminer tout canon nouveau, et comptant sur l'inattention du lecteur, osa, dans les conclusions de son rapport du 28 juin 1917, ne pas dire un mot du canon de 85 :

de ce canon pour lequel le général Roques avait ordonné de nouvelles expériences;

de ce canon dont M. Painlevé avait réintroduit l'essai dans le programme;

de ce canon qui avait été réellement expérimenté;

de ce canon qui avait parfaitement détruit la tranchée;

de ce canon dont l'inventeur avait été publiquement félicité par le Président de la République et par le Ministre de la guerre;

de ce canon, enfin, dont la Commission elle-même avait signalé les résultats satisfaisants dans la photographie du paragraphe 7, photographie extraite de la page 52 du rapport du 28 juin.

Chose plus grave. Page 6 du même document, on trouve un tableau numérique dans lequel il est dit que le canon de 85 éparpille ses coups sur une profondeur de 250 à 300 mètres;

profondeur supérieure à celle des coups de tous les canons concurrents;

chiffre contraire aux indications de la photographie;

chiffre auquel on est arrivé en introduisant, dans le calcul, les portées des tirs d'essai.

J'ai signalé cette manigance, dans ma lettre du 31 juillet au Ministre de la guerre.

La Commission a rejeté le canon Jouhandeau-Deslandres, à cause de sa trop faible portée, et le canon de Puteaux à cause de sa trop grande dispersion. Elle a demandé enfin la mise en commande de 100 canons Doyen et de 100 canons Fabry.

Dépassant les intentions de la Commission, l'administration de la guerre a commandé 600 canons Fabry et 700 canons Doyen, avec 1.000 projectiles pour chacun d'eux, commande s'élevant à 200 millions de francs, alors que 1.300 canons Archer n'auraient coûté qu'un million et demi de francs; moins même, après refonte du bronze provenant des canons usés.

On s'expliquerait cette commande si le canon Doyen et le canon Fabry valaient beaucoup mieux que le canon Archer; mais c'est le contraire qui a lieu. Ces deux canons sont moins précis; on l'a vu sur la photographie du paragraphe 7. Ils demandent, pour un même résultat, 4 à 5 fois plus de projectiles. Ils tirent 4 fois moins vite. Ils mettent donc de 16 à 20 fois plus de temps pour détruire la tranchée. Pour obtenir le même effet de surprise, il faudrait 16 à 20 fois plus de canons de ces modèles que de canons du modèle Archer.

De tous les canons soumis aux expériences de Mailly, le canon Archer est celui qui a le mieux détruit la tranchée. En moins d'une demi-heure, celle-ci était comblée de telle sorte qu'on a pu faire passer le matériel, sans effectuer aucun travail de terrassement; ce qui a été nécessaire avec d'autres.

Pour opérer la destruction, il a suffi de 3 projectiles de 16 kilogrammes par mètre courant; alors qu'il faut 100 projectiles de 40 kilogrammes avec le canon de 155 court, tirant à 3.500 mètres. La quantité d'acier à consommer, pour une même besogne, est donc 83 fois plus faible avec le premier canon qu'avec le second.

Pour évaluer la consommation correspondant à l'ensemble de toutes les lignes de tranchées, aux boyaux, aux abris, à toutes les organisations défensives de l'ennemi, j'ai dit, dans le paragraphe 6, qu'avec le canon de 155, il fallait décupler les chiffres correspondant à la première ligne. Avec le canon Archer, il suffit de les tripler, parce que, la destruction étant beaucoup plus rapide, l'ennemi éprouvera un effet de surprise qui le contraindra, peut-être, à évacuer prématurément la tranchée de soutien et une partie des boyaux, dont la destruction deviendrait dès lors inutile. La consommation totale de l'acier serait donc 277 fois plus petite avec le canon Archer qu'avec le canon de 155 court.

Pour un front de 300 kilomètres, la consommation absorberait, avec le canon de 155, la production d'acier de toute la France pendant 11 ans, et avec le canon Archer, cette consommation pendant 16 jours seulement.

La dépense serait de 67 milliards de francs dans le premier cas, et de 260 millions de francs seulement dans le second.

Supposons que l'on mette en batterie 3 canons par hectomètre. Admettons que la vitesse de tir soit de 1 coup par minute pour le canon de 155 court et de 5 coups pour le canon Archer. On trouve que, pour détruire la première ligne, il faudrait, avec le canon de 155 court, 4 journées de 8 heures et demie et, avec le canon Archer, une demi-heure seulement.

Si le nombre des pièces engagées est tel que le canon de 155 envoie, dans la tranchée ennemie, un projectile, toutes les heures, le canon Archer en envoie un, toutes les 22 secondes, sur le même front. A effets matériels finalement égaux, peut-on comparer l'effet moral du premier tir à l'effet moral du second ?

Par conséquent, avec le canon Archer, économie de temps, économie d'argent, économie de personnel, grand effet de surprise, possibilité de détruire les organisations défensives de l'ennemi en moins de temps qu'il ne lui en faut pour en reconstruire de semblables.

Outre *la destruction de la tranchée*, on a expérimenté, à Mailly, *le franchissement de la position conquise* et le *transport du matériel*

devant la position suivante, avec rupture des résistances accidentelles qu'on peut rencontrer entre les deux positions : ici un puits de mitrailleuses, là un élément de tranchée, ou autre chose. En d'autres termes, on a expérimenté *l'accompagnement* de l'infanterie.

De tous les engins concurrents, c'est le canon Archer qui s'est le mieux tiré de cette épreuve. Mais, pour éliminer un inventeur, les Commissions de techniciens ont d'inépuisables ressources.

La Commission de Mailly, présidée par le général de division d'artillerie Malcor, composée en grande partie d'artilleurs, se déclara incompétente sur la question de l'accompagnement de l'infanterie. Le Sous-Secrétaire d'Etat aux inventions constitua alors, sous la présidence du général de brigade d'infanterie Naulin, une commission composée de 2 artilleurs et de 8 fantassins ayant assisté aux expériences, et il donna à cette commission l'ordre de fournir, sur ce qu'elle avait vu, un rapport motivé. Cet ordre fut confirmé, quelques jours après, par le Ministre de la guerre.

La Commission Naulin n'exécuta pas l'ordre donné. Elle ne répondit pas à la question qui lui était posée ; elle répondit à une question qu'on ne lui posait pas. Elle émit, en effet, le vœu que l'infanterie fût dotée d'un canon d'accompagnement ne pesant pas plus de 70 kilogrammes et pouvant lancer à 1.000 mètres un projectile de moins de 4 kilogrammes. Bref, elle demanda la mise à l'étude d'un canon tout différent de ceux qui avaient été expérimentés.

Ainsi, non contente de voir que, depuis deux ans, on ballottait l'inventeur d'expérience en expérience ; que, depuis deux ans, personne n'osait prendre la responsabilité de l'adoption ou du rejet du canon Archer, la Commission Naulin faisait en sorte que la décision à prendre fût reculée jusqu'à une date indéterminée.

Elle a ainsi donné, avec la Commission Malcor, le triste spectacle de deux armes travaillant dans des compartiments séparés par une cloison étanche ; de deux armes résolues à n'envisager chacune que la partie du problème l'intéressant spécialement. La Commission Naulin n'a vu que le canon d'accompagnement. La Commission Malcor n'a vu que le canon de tranchée. Toutes deux ont repoussé le canon Archer, qui est à la fois un canon d'accompagnement et un canon de tranchée. Personne, au-dessus d'elles, n'a insisté pour la présentation d'un *canon d'infanterie* réalisant le cumul de ces deux fonctions. C'eût été le rôle de la commission dont j'avais demandé la présidence.

La Commission Naulin a demandé enfin que le canon Jouhandeau-Deslandres et le canon Archer soient expérimentés de nouveau, contre

d'anciennes tranchées allemandes conquises par nos troupes, à Lassigny. Comme si la tranchée française différait de la tranchée allemande, au point que les indications fournies par la première ne s'appliquassent pas à la seconde.

Les expériences de Lassigny, auxquelles j'ai en vain demandé l'autorisation d'assister, ont visiblement été organisées en vue d'embarrasser M. Archer. On a mis ce dernier en face de difficultés que l'on croyait insurmontables. « Comment va-t-il se tirer de là? » a dit un des assistants, se frottant les mains à l'avance.

M. Archer s'en est parfaitement tiré. La Commission a dû le reconnaître. Elle a félicité l'inventeur. Elle a cependant émis l'avis qu'il fallait commander 200 canons Jouhandeau-Deslandres, et pas un seul canon Archer.

Avant d'aborder le récit des expériences de Lassigny, il convient de préciser les deux missions qui incombent au canon d'infanterie.

§ 12. — Les deux problèmes. Accompagnement et destruction.

Dans les discussions relatives à la question du canon d'infanterie, on donne le nom ~~de canon~~ *d'accompagnement* à la période du combat comprise entre le moment où, après la destruction de la tranchée, l'infanterie vient de franchir la position conquise, et le moment où cette infanterie est arrêtée devant la position suivante.

On admet généralement, bien à tort, que, dans cette période du combat, l'infanterie ne se heurte qu'à de faibles résistances dont on peut venir à bout avec un projectile de petit calibre, contenant une faible charge d'explosif. C'est l'opinion qu'a formulée le général Naulin, dans une note du 20 juillet 1917.

Le général Naulin est dans l'erreur. D'après une relation très détaillée, contenue dans l'*Illustration* du 4 août 1917, sur le combat livré, le 17 avril, au Sud-Ouest de Moronvilliers, relation que je vais citer textuellement, « la division Naulin, qui avait franchi avec aisance les premières lignes et même la tranchée d'Erfurt, a été arrêtée au delà par les *abris souterrains et fortifiés de Constancelager*. Elle a rencontré de *grandes résistances* au Bois en escalier. Sa progression a été ralentie par une *série de redoutes et de fortins*, qu'il a fallu réduire, un à un, au moyen d'énergiques attaques à la grenade.

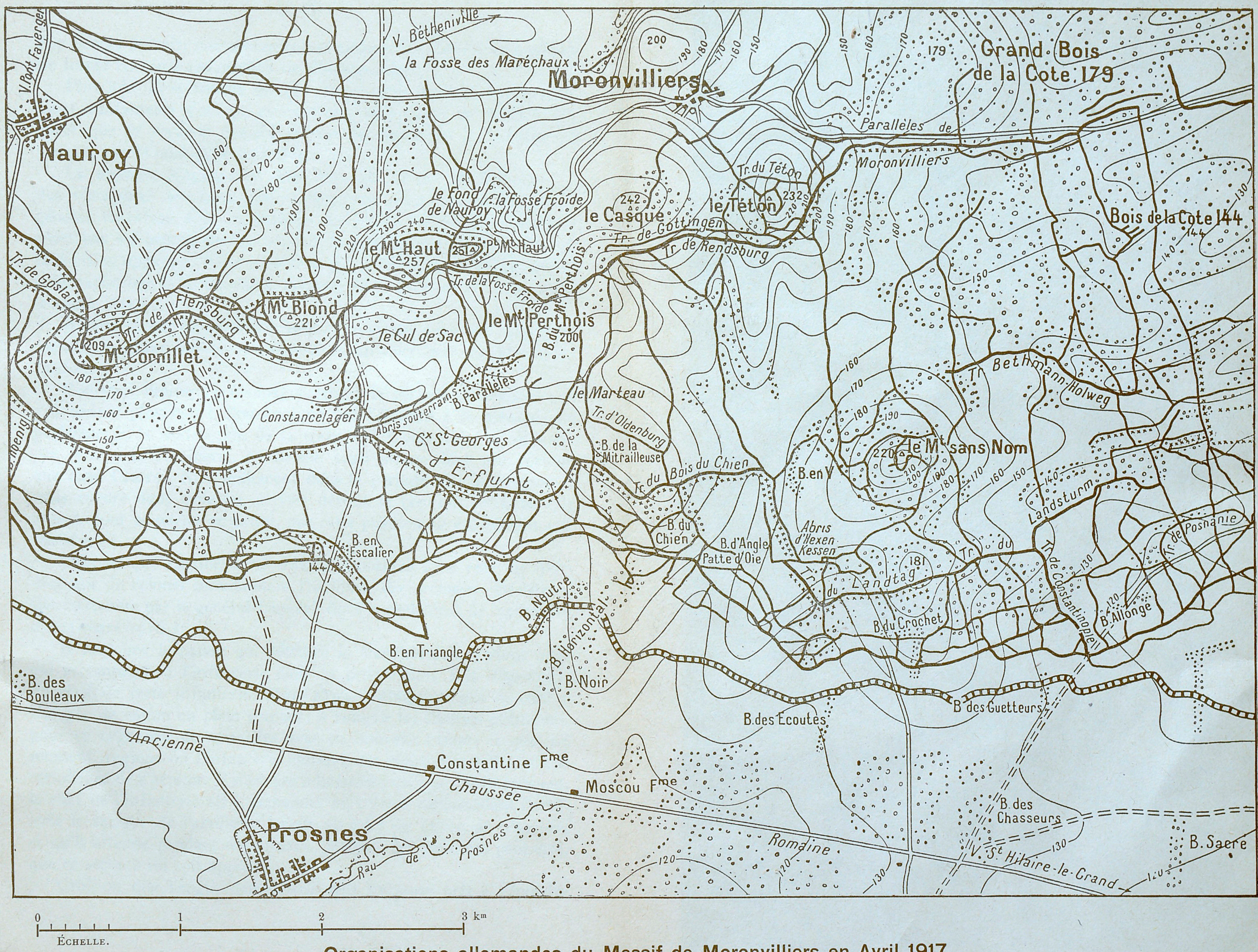

Organisations allemandes du Massif de Moronvilliers en Avril 1917

A 7 heures du soir, une concentration violente d'artillerie lui a permis de forcer les abris *redoutables* de Constancelager ».

Plus loin, l'*Illustration* dit que les éléments avancés du 20e régiment d'infanterie n'ont pu se maintenir au sommet du Mont-Haut, parce que la division Naulin n'avait pu participer à l'attaque du Casque, par l'Ouest et le Sud-Ouest.

La division Naulin s'est donc heurtée, devant Moronvilliers, à des résistances beaucoup plus fortes que celles envisagées par le général lui-même dans sa note du 20 juillet 1917. Ces résistances n'ont pas été brisées par les 16 canons Jouhandeau-Deslandres dont la division disposait. Elles n'auraient pas été brisées davantage par le petit canon que la Commission prépare. Elles auraient été brisées par le canon Archer.

A cette erreur du général Naulin, s'en ajoute une autre, que commettent un grand nombre des personnes qui s'occupent du canon d'infanterie.

Pourquoi limiter l'accompagnement à la période du combat que j'ai définie plus haut? Pourquoi ne pas l'étendre à la solution du problème de la destruction de la tranchée? L'infanterie ne doit-elle pas être, avec l'artillerie, en liaison aussi intime dans une période que dans l'autre? Non seulement dans la période où elle progresse, mais encore dans celle où, arrêtée devant la position suivante, elle attend, pour se porter en avant, que cette position ait été détruite par l'artillerie?

Veut-on que l'artillerie de tranchée continue à ne recevoir d'ordres que du colonel commandant l'artillerie divisionnaire, monstruosité introduite par le général Dumézil dans le règlement de manœuvre du 24 mars 1916 ?

Il faut que le canon qui détruira la tranchée soit, comme celui qui accompagnera l'infanterie dans sa progression, à la disposition du chef de cette infanterie. Mais alors, n'obligeons pas ce chef à changer de canon en plein combat; à rompre les liaisons existantes, pour en organiser de nouvelles avec un nouveau canon; et cela, au moment tragique où l'infanterie éprouve des résistances telles qu'elle est obligée de s'arrêter. Il n'est pas admissible, qu'à un pareil moment, le chef de l'infanterie ait à demander au colonel commandant l'artillerie le secours de l'artillerie lourde ou celui du canon de tranchée, et qu'il attende pendant des heures, pendant des journées peut-être, que ce secours lui soit apporté.

Croit-on que l'engin destructeur sera toujours prêt à répondre

à l'appel qui lui sera adressé ? Ne voit-on pas que, de deux choses l'une : ou il arrivera trop tard, ou il sera rendu trop tôt ; et alors il sera inutilement exposé ?

Dans son rapport du 1er novembre 1915, le général Pétain ne sépare nullement le problème de l'accompagnement de celui de la destruction de la tranchée. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

> Il y aurait lieu de donner une batterie de petits obusiers à chaque unité d'infanterie, afin de lui permettre de détruire les mitrailleuses ou autres engins qui se révèlent pendant l'assaut.
>
> La liaison des deux armes, si intime qu'elle devienne dans l'avenir, ne sera jamais suffisante pour assurer la coordination complète des efforts. On doit se résoudre aujourd'hui *à subordonner d'une façon absolue, pendant l'assaut, l'artillerie d'accompagnement à l'infanterie.*
>
> En réalité, dans les combats actuels, chaque brigade ou régiment mène, après le départ de l'assaut, une attaque séparée. Son chef en est responsable. Il voit sur place les difficultés. Il doit avoir en mains les moyens de les vaincre.
>
> L'artillerie qui travaille sur son front constitue le plus puissant de ces moyens. Plus que tout autre moyen, par conséquent, l'artillerie doit être mise à son entière disposition. A lui de désigner les objectifs. A lui de prescrire les changements de position. Le commandant des batteries d'accompagnement sera son commandant de l'artillerie, et il marchera avec lui, accompagné de tout le personnel d'observation et de liaisons nécessaires.

« Pendant l'assaut » veut dire évidemment « pendant la marche de l'infanterie et pendant la destruction de la tranchée qui précède cette marche ». Sans quoi, l'artillerie serait à la disposition de l'infanterie, pendant que cette dernière progresse d'une position à l'autre ; elle cesserait de l'être, à partir du moment où, l'infanterie étant arrêtée, il faut détruire la tranchée ; et elle recommencerait à l'être pendant l'assaut qui suit la destruction de la tranchée ; ce qui serait le comble de la discontinuité, de la désorganisation et de l'incohérence.

L'artillerie qui détruit la tranchée doit être la même que celle qui, avant et après cette destruction, appuie la progression de l'infanterie. De tous les canons présentés, le canon Archer est celui qui s'est montré le plus apte à accomplir successivement ces deux missions. Les autres canons sont ou des canons d'accompagnement ou des canons de tranchée.

A la rigueur, le canon Jouhandeau-Deslandres peut jouer successivement les deux rôles, à condition qu'on change le tube, à un moment donné. Son affût peut, en effet, recevoir ou un tube du calibre de 75 m/m, qui fait de l'engin un canon d'accompagnement, ou un tube du calibre de 120 m/m, qui permet de lancer un plus gros projectile, et qui fait de l'engin un canon de tranchée. Mais, outre l'inconvé-

nient que présente ce changement de tube, en plein combat, le canon Jouhandeau a celui de peser, avec ses deux tubes, 2 fois plus que le canon Archer.

Enfin, construit en vue du tir à 1.700 mètres, il est moins précis, à 500 mètres, que le canon Archer. A Lassigny, avec le même nombre de projectiles, il n'a presque pas endommagé la tranchée.

Le canon Jouhandeau-Deslandres peut, avec son gros tube, remplacer le canon Dumézil comme engin de tranchée. Il tire plus loin et mieux. Mais le donner à l'infanterie, ce serait inciter cette dernière à s'établir trop loin de l'ennemi.

Le plus grave inconvénient de ce canon, et de tous ceux autres que le canon Archer, c'est qu'ils ne seraient prêts qu'en 1918, tandis que le canon Archer serait prêt dans 3 mois.

Or, nous devons chercher à finir la guerre en 1917. Le moral de notre infanterie est, en effet, soumis, depuis trois ans, à des épreuves qu'on ne saurait prolonger sans de graves dangers. Tout retard voulu, dans l'adoption de l'engin que l'infanterie réclame, serait un crime contre la patrie.

§ 13. — L'objection du ravitaillement.

On a prétendu qu'il serait impossible de ravitailler, sous le feu, une artillerie placée à 400 mètres de l'ennemi. Mais, pour effectuer une même besogne de destruction, le canon de 85 consomme 83 fois moins d'acier que le canon de 155 court. De ce fait, le problème du ravitaillement se trouve considérablement facilité.

Tout d'abord, jusqu'à un emplacement situé à 2.000 mètres en arrière des lignes françaises, emplacement que j'appellerai *le parc,* le ravitaillement peut se faire, pour les canons Archer, comme il se fait pour le canon de 155 court. La seule différence, c'est qu'on aura 83 fois moins d'acier à transporter.

Dans l'intervalle de 1.600 mètres, compris entre le parc et un deuxième emplacement, situé à 400 mètres des lignes françaises, emplacement que j'appellerai *l'échelon,* on peut faire transporter les munitions par petites voitures, par des ânes chargés de 96 kilogrammes chacun, ou par des engins mécaniques susceptibles de contenir 4 tonnes chacun.

Dans les 400 mètres qui restent, de l'échelon aux batteries, les

munitions peuvent être transportées par des hommes qui porteront chacun 2 bombes de 16 kilogrammes, et feront la navette en utilisant les boyaux et les couverts du terrain.

Calculons ce que, pour un front de 300 kilomètres, il faudra d'hommes et d'ânes ou d'engins mécaniques, pour effectuer les transports dont il s'agit :

3 projectiles de 16 kilogrammes par mètre courant feront 14.400.000 kilogrammes, dont le transport demandera :

300 engins mécaniques, faisant chacun 12 voyages, soit 38 kilomètres en une nuit;

ou bien 18.000 ânes, faisant chacun 8 voyages, soit 25 kilomètres en une nuit;

enfin, pour 3.000 canons, 30.000 hommes, faisant chacun 15 voyage, soit 12 kilomètres en une nuit.

On ne voit vraiment pas la difficulté d'une semblable opération. On ne voit pas pourquoi les ravitailleurs, qui seront prélevés sur l'infanterie, seraient plus exposés, avec un projectile sous chaque bras, qu'ils ne le seraient le fusil à la main. Et quand on en perdrait une douzaine, faudrait-il le regretter, si le tir du canon d'accompagnement sauve la vie de centaines de combattants ?

§ 14. — **Les expériences de Lassigny.**

Sur le terrain de Lassigny, dont on trouvera la carte ci-après, la Commission Naulin se proposait de voir si, grâce à l'appui du canon d'infanterie de 85 m/m, jouant alternativement le rôle de canon d'accompagnement et le rôle de canon de tranchée, on pouvait, comme le prétendait M. Archer, enlever rapidement :

1° une première position allemande;

2° la bande de terrain comprise entre la première position et la seconde, bande parsemée d'obstacles moins importants, tels que des nids de mitrailleuses, de petites redoutes, etc.;

3° une deuxième position allemande, et ainsi de suite.

Par *enlèvement rapide,* il faut entendre un enlèvement effectué dans un délai assez court :

pour que l'ennemi n'ait pas le temps d'améliorer l'organisation de la position suivante, et de créer, en arrière de la dernière, une autre position aussi forte que celle qu'on vient de lui enlever ;

pour qu'à cette impossibilité s'ajoute un effet de surprise qui déconcerte l'ennemi et rende de plus en plus molle la défense des positions successives.

A cet effet, on a employé :

les premières journées à des expériences de destruction, exécutées en dehors de toute hypothèse tactique ;

les journées des 18 et 19 à une manœuvre avec tir réel ou tir fictif, au cours de laquelle M. Archer prit le commandement d'un bataillon et reçut des ordres comme il les recevrait à la guerre ;

enfin la journée du 20 à des expériences complémentaires et à la discussion des résultats obtenus.

Le premier ordre reçu, le 18, à 13 h. 30, fut le suivant :

Colonel commandant le 75e Régiment d'infanterie, à M. Archer, commandant le 1er bataillon.

Notre infanterie a atteint la ligne de tranchée Cyrano, tranchée du fond, bifurcation centrale de Fresnières, route se dirigeant vers le Sud-Est.

Le régiment qui attaque à gauche du 75e a atteint la lisière Ouest du bois du Buvier, qu'il ne peut dépasser.

Toute progression est enrayée par la tranchée de Fresnières, dans la partie située au Nord du carrefour de Fresnières, que l'ennemi occupe en faible nombre, mais particulièrement par le centre de résistance, très fortement tenu, du bois du Cercle.

Prenez vos dispositions pour neutraliser le bois du Cercle et la tranchée de Fresnières, au Nord de la bifurcation de Fresnières.

Au reçu de cet ordre, les deux canons d'infanterie mis à la disposition de M. Archer, accompagnés chacun de 15 hommes, et pourvus chacun de 50 projectiles, se glissèrent jusqu'à l'entrée de Fresnières, par le dédale des boyaux.

Un clairon avait été posté sur l'emplacement supposé des mitrailleuses allemandes, avec mission de donner des coups de langue, simulant le bruit des mitrailleuses, chaque fois qu'il apercevrait l'assaillant. On entendit des coups de langue pendant 6 secondes seulement. Un canon avait été vu, à 900 mètres de la mitrailleuse allemande.

Une sonnerie « Halte là » devait signaler toute progression invraisemblable. On ne l'a pas entendue une seule fois.

28 minutes après la réception de l'ordre, un canon était en batte-

rie, dans le village de Fresnières, au débouché de la tranchée du fond. Il avait les munitions nécessaires.. Il ouvrait le feu sur les mitrailleuses placées au Nord de Fresnières, à 500 mètres environ.

Le même canon se porta en avant, dans Fresnières, toujours à l'abri des vues et ouvrit le feu, à 500 mètres, sur le bois du Cercle.

Ces tirs furent fictifs, les expériences des journées précédentes ayant montré qu'ils auraient été efficaces.

L'infanterie put alors avancer.

Le ravitaillement se fit, conformément aux indications données plus haut, dans le paragraphe 13. Le parc fut placé à la tranchée Berger, l'échelon de ravitaillement au point marqué *dépôt du génie,* à l'entrée de Fresnières.

A 14 h. 23, M. Archer reçut l'ordre suivant :

Notre infanterie est installée dans la tranchée de Fresnières. Prenez vos dispositions pour assurer la destruction des tranchées Herr Dresser et Sirius.

Le canon fut placé à la sortie Nord de Fresnières, à l'entrée du boyau conduisant à la tranchée Herr Dresser.

Un tracteur mécanique s'avança, pour le ravitaillement, jusqu'au carrefour de Fresnières.

La destruction se présentait dans des conditions particulièrement difficiles. L'herbe cachait la tranchée. Celle-ci n'était même pas visible de l'observatoire qu'on avait installé dans un arbre, et d'où on ne voyait que les réseaux de fil de fer. Dans l'ignorance où l'on se trouvait de la distance du réseau à la tranchée, on dut exécuter deux tirs dont les groupements se raccordèrent. Les coups longs de l'un et les coups courts de l'autre tombèrent dans la tranchée, qui fut détruite en 10 minutes, sur une longueur de 20 mètres. On avait tiré 50 coups, soit 2 et demi par mètre courant.

La destruction aurait duré 50 minutes si on n'avait eu que 1 canon par hectomètre.

Une brèche de 25 mètres fut, du même coup, pratiquée dans le réseau.

J'ai vu le résultat de ces tirs. La tranchée était comblée. Son franchissement aurait été très facile.

J'ai vu, en outre, des milliers d'entonnoirs, à 400 mètres en deçà et à 300 mètres au delà de la tranchée. C'était le résultat des tirs exécutés, pendant la bataille de la Somme, par l'artillerie lourde française, sur la tranchée allemande. J'ignore combien cette dernière a reçu de coups Elle a dû en recevoir assez peu, si j'en juge par la

Tranchées Françaises en rouge

MANŒUVRE DU BOIS DES LOGES

Tranchées Allemandes en bleu

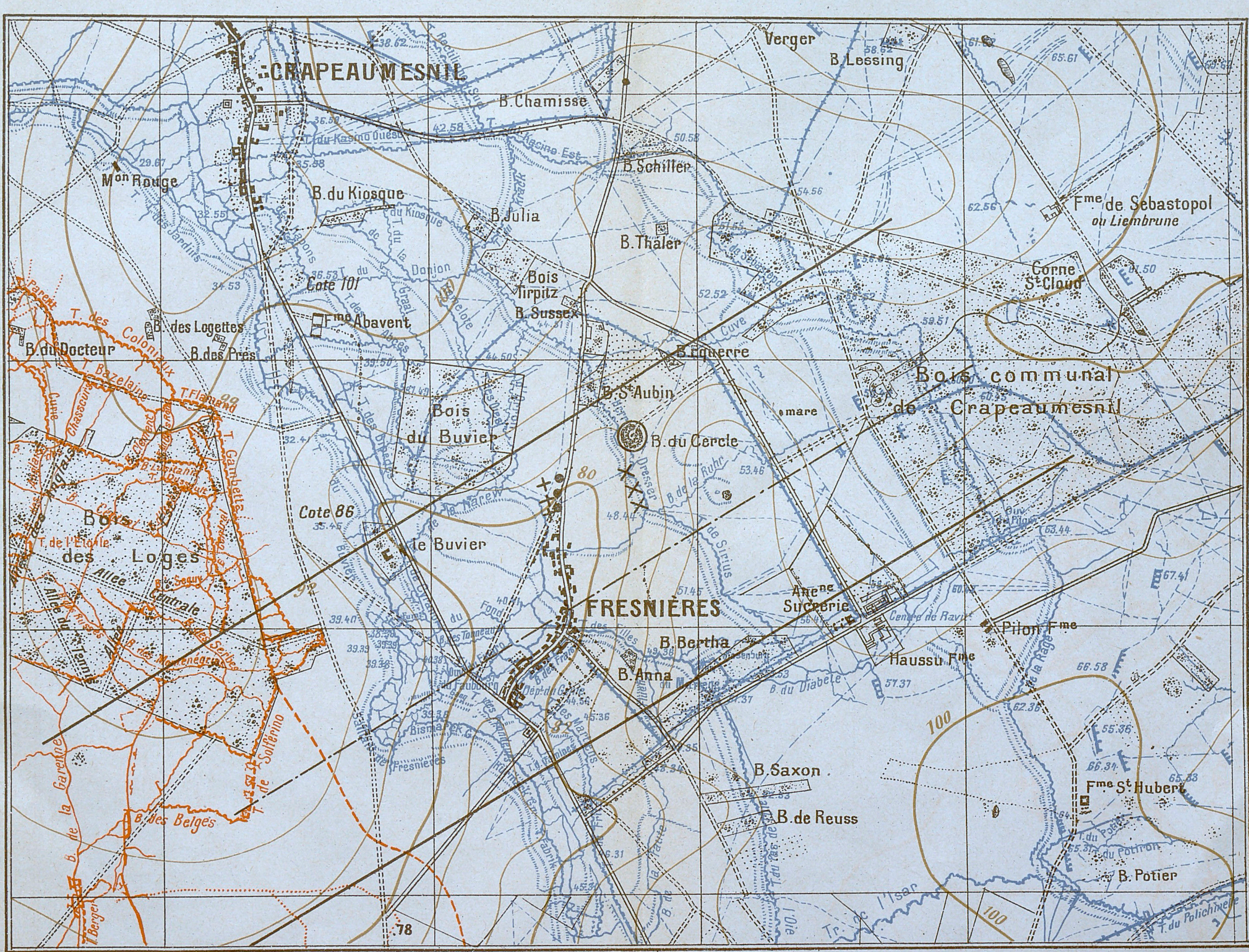

Echelle du 20000e. 100 0 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 1500 2000m

dispersion de ceux tombés dans le voisinage. Je me suis ainsi rendu compte du peu d'efficacité du tir de l'artillerie lourde. Avec le canon Archer, on aurait obtenu, à la fois, l'efficacité et l'effet de surprise.

A 16 h. 20, M. Archer reçut l'ordre suivant :

Notre infanterie a occupé les tranchées Herr-Dresser et Sirius. Prenez vos dispositions pour opérer la destruction de la lisière Ouest du bois de Crapeaumesnil, et de la tranchée à l'Est de cette lisière.

Une aussi grande longueur de tranchées ne pouvait être détruite avec deux canons seulement. On étudia donc successivement la destruction de la droite, la destruction de la gauche et la destruction du centre de la ligne.

3 canons furent affectés à la destruction de la partie droite ; mais on n'en mit que 2 en batterie. Les tirs furent d'ailleurs fictifs.

Après étude du terrain, M. Archer fit passer ses 2 canons par la route qui, du carrefour de Fresnières, se dirige vers le Sud-Est, et rejoint, au point marqué 49-35, la route de la Sucrerie, se dirigeant vers le Nord-Est. Les canons furent mis en batterie dans la sucrerie, à 200 mètres de la lisière du bois de Crapeaumesnil, et à 400 mètres de la tranchée. Le tir commença à 17 h. 20.

Placée devant le bois, ne voyant rien venir, la Commission croyait à un retard, lorsqu'elle apprit que les canons étaient en batterie. On n'avait pas entendu un seul coup de langue.

Le tracteur mécanique s'était avancé, à l'abri des vues, jusqu'à la tranchée du Diabète.

Le ravitaillement fut assuré par 20 porteurs de munitions, dont on forma une chaîne, à raison de 2 hommes tous les 20 mètres.

L'expérience fut arrêtée là.

« Mais s'il n'y avait pas eu de sucrerie ? » dit un membre de la Commission.

« Mais s'il n'y avait pas eu de boyau ? » dit un autre.

« Il y aurait eu autre chose, répondit M. Archer. Je n'ai pas choisi le terrain. Vous me l'avez imposé. Je l'ai utilisé de mon mieux. J'utiliserais tout autre de la même manière ».

La Commission posa alors à M. Archer quelques questions sur la façon dont il aurait opéré si les formes du terrain avaient été différentes. Les réponses furent jugées satisfaisantes.

Le lendemain, l'expérience fut reprise, en tir fictif, pour la partie gauche de la position.

Le bois en équerre ayant été supposé occupé par l'ennemi,

M. Archer exécuta sur ce bois, de la tranchée Herr-Dresser, un tir que la Commission jugea suffisant. Puis il fit avancer les canons et le tracteur par la route de Fresnières se dirigeant vers le Nord, et il installa l'échelon de ravitaillement dans le bois Saint-Aubin, à la jonction de la tranchée de Fresnières et du boyau de la Cuve.

En 4 minutes, le canon fut démonté et transporté, par le boyau de la Cuve, jusqu'au bois en équerre.

J'ai suivi moi-même ces différents itinéraires, lors de mon excursion à Lassigny.

L'attaque de la position de Crapeaumesnil aurait donc été menée comme il suit :

3 canons à la sucrerie ;

2 canons au bois en équerre, et un canon dans le boyau de la Ruhr, auraient tiré des torpilles ;

4 canons, dans les tranchées Herr Dresser et Sirius, auraient bombardé la lisière du bois avec des obus de 75.

M. Archer ayant répondu victorieusement à toutes les objections qui lui étaient faites, le général Naulin lui dit : « Sur le terrain de la parole, vous êtes imbattable ».

« Sur le terrain des actes aussi », répondit M. Archer.

L'ennemi à battre n'était donc pas l'Allemand, c'était M. Archer.

Dans une des séances précédentes, M. Archer ayant manqué un de ses tirs, un officier présent manifesta sa joie d'une façon telle que M. Archer dût faire remarquer ce que cette manifestation avait d'antipatriotique.

Par contre, le dernier jour, un membre de la Commission déclara :

« Si nous avions eu le canon Archer, sur la Somme, ainsi que nous le demandions, nous passions ».

Voilà la conclusion des expériences de Lassigny.

Ces expériences ont montré que, moyennant l'appui du canon Archer, il était possible d'enlever rapidement, d'un même élan, les positions successives de l'ennemi, enlèvement que, le 1er novembre 1915, à la suite des attaques de Champagne, le général Pétain avait déclaré impossible, dans l'état actuel de notre armement.

Il faut donc changer cet armement, ou tout au moins le compléter. Il faut adopter le canon Archer.

§ 15. — Un programme.

Il est à remarquer que la plupart des motifs invoqués par les détracteurs du canon Archer visent, non pas ce qu'on sait de ce canon, d'après ce qu'on a vu, mais ce qui arrivera peut-être, ce que personne ne sait.

« On ne trouvera pas, disent ces détracteurs, de positions masquées, dans la bande de terrain, profonde de 4 à 500 mètres seulement, où il faudra mettre le canon pour détruire la tranchée.
« Le canon sera détruit avant d'avoir rien fait.
« Le ravitaillement sera impossible sous le feu, etc... »
« Il attirera sur l'infanterie amie le feu de l'artillerie ennemie. »

Toujours le futur. Jamais le présent ni le passé. Jamais ce que les expériences ont démontré.

On peut épiloguer sur les difficultés d'exécution du programme de M. Archer. Il n'est pas de programme sans défaut. Mais le pire des défauts d'une organisation est de n'avoir pas de programme. Or, le programme de l'artillerie lourde est irréalisable, faute d'acier.

M. Archer, lui, a un programme précis.

Il déploie un nombre de canons proportionnel à la rapidité qu'il veut obtenir dans la destruction. Suivant que l'on mettra 1, 2 ou 3 canons par hectomètre courant du front, il lui faudra plus ou moins de temps pour détruire la première ligne de tranchées. Ce temps dépendra de la vitesse de tir réalisée. Cette vitesse dépendra elle-même du degré d'entraînement des canonniers. Si ces derniers tirent 5 coups par minute et que l'on mette un canon par hectomètre, la tranchée sera détruite en 1 heure; 165 fois plus vite qu'avec le canon de 155 court.

Plaçons-nous dans cette hypothèse.

Pour un groupe de 12 pièces, le ravitaillement sera assuré par 120 hommes et par 72 ânes ou un engin mécanique, suivant les formes du terrain.

La destruction une fois opérée, l'artillerie franchira la première position et accompagnera l'infanterie, en brisant les obstacles qui se présenteront, au cours de la progression.

Sur les parties du front où, faute de couverts du terrain, cette

progression serait trop difficile, l'infanterie sera accompagnée par des tanks (1).

Le canon d'infanterie arrivera ainsi devant la deuxième position, qu'il détruira comme la première ; plus facilement même, parce que, pendant les quelques heures qu'aura duré l'opération, l'ennemi n'aura pas eu le temps de se ressaisir, de réorganiser méthodiquement la défense et de réinstaller ses batteries. L'attaque de la deuxième position n'aura peut-être pas à subir le feu de l'artillerie ennemie.

Il en sera de même de la troisième, et ainsi de suite. Ce sera, grâce à l'effet de surprise, presque la guerre de mouvement.

3.000 canons seront nécessaires pour exécuter ces attaques sur un front de 300 kilomètres. M. Archer en demande 4.000 qui, au prix de 1.200 francs l'un, coûteront 5 millions de francs. On retrouvera 2 millions de francs dans le bronze des canons usés. La dépense se réduira donc à 3 millions de francs.

Les projectiles existent déjà en très grand nombre. Ce sont les bombes du mortier Dumézil, que l'on a été obligé d'abandonner. Il en faudrait 3 millions seulement ; moins que ce qu'on a dépensé en Champagne, à Vimy, dans les Flandres, dans toutes les attaques partielles qui ont échoué, ou qui sont restées sans lendemain.

Il existe également plusieurs millions d'obus de 75 rebutés. On les utilisera dans l'accompagnement. On en rebute 20.000 par jour. A défaut de ceux-ci, on emploiera des obus de 75 bruts de forge.

Quant au canon lui-même, sa fabrication est tellement facile que les 4.000 exemplaires seraient prêts en 3 mois.

On pourrait donc terminer la guerre en 1917.

Qu'on m'apporte un programme meilleur que celui-là, et j'abandonnerai M. Archer ; mais je refuse de m'incliner devant l'avis de gens dont le programme consiste à ne pas avoir de programme ; devant le verdict d'augures qui nous ont dit, pendant deux ans : « Nous les aurons, quand nous voudrons » et qui nous disent aujourd'hui : « Nous ne les aurons jamais ».

Au cours des expériences de Mailly, en 1916, le colonel d'artillerie Maître, représentant du Grand Quartier Général, a dit : « La fin de la guerre ne viendra pas de l'artillerie française ; elle viendra du manque de coton en Allemagne ».

---

(1) Il faut rendre à M. Archer cette justice que, dès le mois de mai 1915, il a défini le rôle que pouvaient jouer les tanks dans les attaques de l'infanterie. Il a été envoyé sur le front, avec une section d'engins blindés de son invention, pour accompagner l'infanterie dans ses attaques.

Aux expériences de Mailly, en 1917, le colonel d'artillerie Bernard a dit que le problème était insoluble.

Aux expériences de Lassigny, le général Maistre, commandant la 6ᵉ Armée, a dit :

« Nous enlèverons une ligne, deux lignes, peut-être trois, mais nous serons arrêtés devant la quatrième. La fin de la guerre par l'artillerie est un problème aussi difficile que la quadrature du cercle ».

Le général Humbert, commandant de la 3ᵉ Armée, a dit :

« Le problème est insoluble. La guerre ne finira que par l'usure des combattants. »

« Et si nous sommes usés les premiers ? » a demandé M. Archer.

« Eh bien ! nous serons battus ! » a répondu le général Humbert.

« Eh bien ! nous ne voulons pas être battus », répliqua M. Archer.

Ces propos démoralisants ont été tenus devant le Sous-Secrétaire d'État des inventions. Je les ai signalés au Ministre de la guerre, dans ma lettre du 30 juillet 1917.

Peut-on demander au soldat d'avoir confiance dans des chefs qui ne croient pas à la victoire ? Dans des chefs qui acceptent la défaite comme une fin toute naturelle de la guerre ? Dans des chefs qui n'ont pas de programme, et qui le déclarent publiquement ?

Peut-on demander à l'infanterie d'avoir confiance dans une artillerie qui, faute de liaison des armes, l'a massacrée si souvent ? Dans une artillerie qui, mettant son point d'honneur à utiliser les grandes portées de ses canons, s'est éloignée de plus en plus du champ de bataille ? Dans une artillerie qui n'est pas arrivée à détruire les organisations défensives de l'ennemi, devant lesquelles, depuis trois ans, tombent, par centaines de mille, nos valeureux fantassins ?

D'après une statistique faite dans un grand nombre d'ambulances, nous avons eu, depuis le commencement de la campagne, plus de 40.000 fantassins atteints par l'artillerie amie.

Dans la brochure sur la liaison des armes, dont j'ai adressé, au mois de juillet dernier, un exemplaire à chacun des membres du Parlement, j'ai cité un grand nombre d'exemples de cette fâcheuse méprise. D'autres sont parvenus, depuis, à ma connaissance. Quelques-uns sont particulièrement dramatiques.

Le 16 avril 1917, un soldat d'infanterie, dont le régiment était arrosé par l'artillerie amie, a été envoyé aux batteries pour les conjurer de cesser le feu. N'ayant pas été écouté, il a tué le commandant de groupe.

A la même époque, un régiment d'infanterie, arrosé par son artil-

lerie, a battu en retraite, et s'est dirigé sur les batteries, qu'il a attaquées à coups de grenades. Ce ne fut pas un simple manque de confiance; ce fut, entre artilleurs et fantassins, la guerre civile déchaînée sur le champ de bataille.

Le moyen de rendre à l'infanterie la confiance qu'elle doit avoir dans son artillerie, ce n'est pas de vanter notre programme d'artillerie lourde, dont la faillite crève les yeux; c'est, au contraire, de changer de méthode; c'est de donner à notre infanterie le petit canon qu'elle réclame depuis deux ans : un canon qui sera à son entière disposition; un canon qui combattra, en quelque sorte, dans ses propres rangs, et auquel elle pourra indiquer elle-même le point à frapper et le moment de le frapper; un canon qui l'accompagnera et qui détruira la tranchée.

Ce canon, nous l'avons, c'est le canon d'infanterie Archer. Qu'attend-on pour l'accepter ou pour le repousser ? Les critiques qu'on lui adresse aujourd'hui, on pouvait les lui adresser, il y a deux ans et demi, quand l'inventeur l'a présenté.

On comprend que ces lenteurs voulues aient exaspéré M. Archer. Elles ont exaspéré la Commission parlementaire qui a suivi les essais.

On a fait un grief à M .Archer d'avoir protesté contre ce parti pris. Dans une lettre du 26 juin 1916, le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Artillerie lui a reproché sa réclame d'allure commerciale; il l'a prévenu qu'on ne répondrait plus à ses demandes; il l'a menacé de le frapper.

Dans une lettre du 25 mai 1917, le Ministre de l'Armement, s'adressant à un membre de la Chambre des Députés, a reproché à M. Archer de « vouloir fonder une tactique basée sur l'emploi d'un canon léger d'accompagnement, permettant l'enlèvement rapide et successif de plusieurs lignes de défenses ». Il lui a reproché d'avoir un programme !

Dans le commerce, on ne refuse pas un produit, parce que le producteur fait une réclame effrénée. On le refuse parce qu'il est mauvais.

Le canon Archer est-il mauvais ou bon ? La tactique que préconise M. Archer, est-elle mauvaise ou bonne ? Tout est là.

Or, cette tactique est excellente. Elle escompte l'effet de surprise qui a toujours procuré la victoire, et que les réglements ont toujours recommandé. Je défie qui que ce soit de le contester.

Le canon Archer a d'ailleurs été favorablement apprécié dans la plupart des corps d'armée où il a été mis en essai. Il a trouvé de chaleureux partisans chez un grand nombre d'officiers généraux ou supérieurs de notre armée. Les Américains vont l'essayer.

M. Archer a abandonné au Pays tous ses droits d'inventeur. Il n'a jamais demandé le remboursement de ses frais d'études.

Si on avait adopté son canon, il y a deux ans, de deux choses l'une :

ou bien la guerre serait terminée, ainsi que l'ont déclaré plusieurs membres de la Commission de Lassigny ;

ou bien, au bout de trois mois, on aurait vu que l'on s'était trompé, et on aurait cherché autre chose.

L'essai aurait coûté trois millions de francs, le prix d'une heure de guerre, le prix d'un canon de 520 et des 80 projectiles qu'il peut tirer, avant d'être usé complètement.

Il est incroyable, qu'en pleine guerre, des services chargés de juger un canon mettent deux ans à décider... que rien n'est décidé, et qu'on fera de nouvelles expériences !

§ 16. — **Guerre d'usure.**

A cette conception d'une guerre rapide, d'une guerre utilisant l'effet de la surprise, l'effet de la poursuite, l'effet de tout ce qui peut diminuer le moral du combattant ennemi ; à cette conception d'une guerre qui, suivant les propres termes du règlement du 28 octobre 1913, sur la conduite des grandes unités, vise « *l'anéantissement des forces organisées de l'ennemi* », c'est-à-dire, non pas la destruction du plus grand nombre possible de soldats ennemis, mais la transformation en *foule* de la force organisée que la *troupe* ennemie constitue ; à cette conception, dis-je, on nous oppose la conception de la guerre d'usure. On nous promet la victoire par l'immobilisation, le martelage, l'effritement. On nous promet la « *désorganisation définitive et la rupture complète du front ennemi, par l'usure intensive des effectifs adverses* ». Ce sont les termes mêmes d'une note intitulée « *l'usure adverse* », signée par le général Joffre, le 30 juillet 1916. Un passage de cette note est à citer textuellement :

Jusqu'à présent, en Champagne (février 1915), en Artois (mai 1915), en Champagne et en Artois (septembre 1915), nous n'avons pas réussi à faire dans le dispositif allemand, une brèche assez large pour obtenir cette rupture, et l'ennemi, non suffisamment fixé par ailleurs, a toujours pu, le premier moment de surprise passé, diriger sur le secteur menacé des effectifs en nombre suffisant pour arrêter notre progression.

Forts de ces exemples, les Allemands émettent, avec une orgueilleuse assurance, le principe qu'il faut toujours plus de temps à l'assaillant, pour faire brèche dans une position et pour exploiter cette brèche, qu'au défenseur pour organiser une nouvelle position aussi solide que la précédente; ils répètent que, dans ces conditions, jamais nous n'arriverons à les chasser hors de France et de Belgique.

Nous saurons leur prouver le contraire à notre heure. Actuellement, nous tendons à désorganiser leurs forces, à les affaiblir, à les user. Une fois cette usure obtenue, la libération des territoires envahis s'ensuivra fatalement.

Pour provoquer cette usure, la tactique employée sur la Somme est la suivante : l'assaillant progresse pas à pas, prêt à profiter, évidemment, d'une faute de l'adversaire, pour faire dans son dispositif la déchirure la plus large possible, mais sans s'illusionner sur la facilité d'une rupture rapide et complète du front. Ses bonds sont courts, mais certains; car, ménager de son infanterie, il ne lui demande que d'occuper au fur et à mesure les positions que l'artillerie conquiert. En agissant ainsi, il donne, il est vrai, le temps à l'ennemi d'amener ses réserves, mais il le force à les amener sous le feu meurtrier de nombreuses batteries lourdes; et, d'autre part, il se réserve, grâce à une sage économie du personnel, la possibilité de poursuivre l'offensive, dont la continuité seule assurera le succès.

Les événements ont infligé un démenti formel à ces prévisions.

L'offensive d'avril 1917 nous a coûté 150.000 hommes, dont 30.000 tués. Elle a coûté aux Allemands 75.000 hommes, dont :

15.000 tués;
30.000 blessés;
30.000 prisonniers.

Il ne faudra pas beaucoup de batailles comme celle-là, pour que nous soyons usés complètement, et pour que se réalise cette prédiction de la *Gazette de Cologne* :

« A la fin de la guerre, il n'y aura peut-être plus d'Allemands; mais, avant la fin de la guerre, il n'y aura plus de Français ».

Le chiffre des pertes définitives annuelles est, en effet, inférieur chez les Allemands, et supérieur chez les Français, au chiffre des classes de recrutement. Nous marchons donc, à coup sûr, vers l'anéantissement.

Notre méthode, du reste, perd tous les jours de sa valeur. Il y a deux ans, nos offensives nous rapportaient 1.000 prisonniers par kilomètre de front; elles nous en rapportent 100 aujourd'hui.

C'est folie de persévérer dans cette voie.

§ 17. — Résumé et conclusions.

Nous faisons fausse route, en France, dans la direction de la guerre, depuis trois ans.

Jamais l'artillerie lourde ne détruira la tranchée, comme il faudrait qu'elle la détruisît, pour que l'on pût reprendre la guerre de mouvement. Jamais nous n'obtiendrons rien d'une méthode qui, outre qu'elle ne détruit pas la tranchée, avertit l'ennemi de notre intention de percer.

Ces interminables préparations d'artillerie (1), c'est la méconnaissance du principe de la surprise, principe dont l'application a toujours procuré la victoire à tous les hommes de guerre de tous les pays et de tous les temps; principe qui subsiste, en dépit de la transformation de nos procédés techniques de combat, parce que la nature humaine, elle, ne change pas.

Il faut revenir à la surprise. Mieux vaudrait, peut-être, détruire la tranchée plus vite et moins bien, que de la détruire moins vite et mieux. Mais nous pouvons la détruire plus vite et mieux, tout à la fois. Et nous hésitons !

Parce que le moyen que l'on nous propose est l'opposé de celui auquel on a cru, et dont on a en vain poursuivi la réalisation pendant trois ans.

Parce qu'on ne veut pas reconnaître que l'on s'est trompé.

Parce qu'on ne veut pas porter atteinte au dogme sacro-saint de l'artillerie lourde, dans l'idolâtrie de laquelle nous vivons depuis trois ans.

On perd de vue :

que l'outil destructeur de la tranchée, ce n'est pas le canon, mais le projectile;

que, dans le projectile lui-même, l'enveloppe n'est plus que le véhicule de la charge d'explosif;

qu'un projectile contenant une forte charge d'explosif vaut mieux, s'il est tiré de près par un canon léger, que s'il est tiré de loin par un canon lourd; parce qu'il arrive plus souvent au but, dans le premier cas que dans le second.

---

(1) Voir annexe IV, 10e alinéa, un exemple de la longueur des préparations d'artillerie.

Les Allemands sont entrés dans cette voie :

1° en adoptant un canon de 200 millimètres, traîné par deux chevaux seulement, et susceptible de lancer, à 2.500 mètres, en tir courbe, un projectile contenant une forte charge d'explosif ;

2° en dotant chacun de leurs bataillons de 4 mortiers légers susceptibles de lancer, en tir courbe, un projectile contenant, il est vrai, une assez faible charge d'explosif, mais néanmoins très redoutable, parce qu'il ira chercher l'assaillant derrière son abri ou dans son trou ; alors, qu'en se couchant, l'assaillant pouvait échapper aux effets du tir tendu de la mitrailleuse.

L'emploi généralisé de cet engin est appelé à révolutionner le combat. Devant lui, nous ne passerons pas.

Les Allemands, eux aussi, auront quelque peine à percer :

parce que leur mortier de bataillon ne détruira pas notre tranchée ;

parce que leur canon de 200 millimètres, tout en tirant de moins loin que *Bertha,* ne tire pas encore d'assez près, pour mettre, à tout coup, le projectile dans la tranchée.

Mais s'ils persévèrent dans la voie où ils se sont engagés, dans la voie de la réduction des portées de l'artillerie ; si, cette réduction, déjà apportée au canon qui lance un projectile léger, ils l'apportent au canon qui lance un projectile lourd, alors ils détruiront notre tranchée ; ils perceront et arriveront devant Paris.

Le seul moyen de les en empêcher, c'est de chercher à percer nous-mêmes, en adoptant, avant eux, l'engin de destruction de la tranchée.

Cet engin, nous le possédons, c'est le canon Archer, à la fois canon d'accompagnement et canon de tranchée. La solution peut être réalisée en trois mois. L'an prochain, il sera trop tard. Les Allemands auront fait de nouveaux progrès. Nous nous heurterons à de nouvelles difficultés.

5.000 canons Archer, dont la fabrication pourrait être terminée d'ici quelques mois, permettraient de détruire, en une heure, les 500 kilomètres de tranchée de première ligne du front occidental français.

5.000 canons de 155 court exigeraient 165 fois plus de temps.

Si le nombre des pièces mises en batterie est tel que le canon de 155 court envoie, dans la tranchée ennemie, un coup toutes les heures,

le canon Archer en enverra un, toutes les 22 secondes, sur le même front. L'effet moral sera formidable.

Pour opérer, avec le 155 court, la destruction de la tranchée, dans le même temps, il faudrait 165 fois plus de canons et 33 fois plus de projectiles; canons et munitions dont la fabrication absorberait la main-d'œuvre ouvrière et la production d'acier de toute la France, pendant vingt ans.

Il y a deux ans et demi que les expériences durent, et aucune des Commissions qui repoussent le canon Archer n'a un autre modèle à lui opposer : deux ans et demi qu'on nous promet mieux, mais dans un avenir indéterminé.

Or il faut terminer la guerre en 1917. Il faut tout au moins essayer.

Il faut pouvoir dire à nos fantassins :

qu'ils ne tomberont plus, par milliers, sous les coups du canon ami;

qu'ils ne tomberont plus, par centaines de mille, sous les coups de mitrailleuses non détruites par notre artillerie;

que nous avons un nouvel engin, susceptible de les accompagner et de détruire les organisations défensives de l'ennemi;

que, grâce à cet engin, grâce à ce « *crapouillot* » d'un nouveau genre, crapouillot mobile et précis, nous pouvons reprendre la guerre de mouvement, et mettre l'ennemi hors de France.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander, Messieurs les Sénateurs et Messieurs les Députés, d'insister auprès des pouvoirs publics pour qu'ils prennent les mesures suivantes, mesures que j'ai proposées à M. le Ministre de la Guerre, et dont j'ai développé les motifs, dans mes lettres des 7 juin, 5, 10, 24, 25, 30 et 31 juillet 1917:

1° Tout en continuant les expériences susceptibles de nous procurer un meilleur engin, dans un avenir plus ou moins éloigné, adopter, dès maintenant, le canon Archer;

2° Mettre ce canon à la disposition exclusive de l'infanterie, comme canon d'accompagnement et comme canon de tranchée;

3° En entreprendre immédiatement la fabrication;

4° Rédiger le règlement de manœuvre, et commencer le dressage du personnel au maniement du nouvel engin.

J'annexe, à titre de renseignement, à la présente pétition, les copies des lettres que j'ai adressées au Ministre de la guerre, les 7 juin et 5 juillet, et au général Pétain, le 27 juin 1917.

GÉNÉRAL PERCIN.

ANNEXES

I. — Lettre adressée, le 7 juin 1917, par le général Percin au Ministre de la Guerre.

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien m'accorder une audience, au cours de laquelle je désirerais vous entretenir de la question suivante.

Les Allemands viennent d'adopter un canon léger de 200 millimètres, traîné par deux chevaux, et susceptible de lancer, à 2.500 mètres, en tir courbe, rapide et précis, un projectile contenant une forte charge d'explosif.

Ils reviennent donc de leur engouement pour les grandes portées d'autrefois, portées dont l'expérience leur a montré les inconvénients, savoir :

difficultés d'observation ;
grande dispersion du tir ;
faible chance d'atteindre un objectif donné ;
par conséquent, grande consommation de munitions ;
enfin, difficulté de liaison des armes et danger de massacre de l'infanterie amie.

D'après une conférence faite au front, par un officier d'artillerie, il faut, pour détruire 1 mètre de tranchée, tirer 100 obus de 155, soit, pour les 400 kilomètres de tranchée et de boyaux que l'on trouve sur un front de 50 kilomètres, 40 millions de projectiles, dont la fabrication coûterait 10 milliards de francs, absorberait la production, pendant 10 jours, de l'acier du monde entier, et exigerait le travail de 1 million d'ouvriers, pendant trois ans.

Nous sommes là en présence d'une impossibilité industrielle ; im-

possibilité que les événements, d'ailleurs, ont surabondamment démontrée.

Cette impossibilité est d'autant plus grande qu'on ne peut cesser complètement le feu sur le reste du front.

Enfin, il faudrait doubler les chiffres qui précèdent, pour assurer l'exécution des tirs de barrage, celle de la lutte d'artillerie, la destruction des fils de fer et celle des abris de mitrailleuses.

La surface de la zone de dispersion, sur laquelle un canon éparpille ses coups, étant sensiblement proportionnelle au carré de la distance de tir, les Allemands vont pouvoir, en se plaçant trois plus près des ouvrages à détruire, opérer cette destruction avec neuf fois moins de projectiles et, par conséquent, en neuf fois moins de temps. La prochaine offensive allemande va donc présenter un caractère de soudaineté auquel les Français ne s'attendent pas, et dont nous ne pouvons conjurer les effets qu'en nous engageant plus encore dans la même voie : en adoptant un canon très léger, susceptible d'être poussé par un homme, et de lancer, à toute petite distance, en tir courbe, un projectile contenant une forte charge d'explosif.

Nos moyens industriels ne nous permettent pas de décupler la production des munitions. En tirant à 400 mètres, au lieu de 4.000, nous ferons mieux encore. Nous centuplerons la précision du tir ; nous ferons la même besogne, avec 100 fois moins de projectiles et, par conséquent, en 100 fois moins de temps.

M. Archer, Ingénieur Civil des Mines, a proposé un canon d'infanterie qui me paraît remplir ces conditions. J'ai assisté, à Satory, à des tirs balistiques qui m'ont permis de me rendre compte du fonctionnement de cet engin. Je désirerais assister aux tirs de destruction qui seront exécutés prochainement à Bourges et à Mailly.

En conséquence, si vous voulez bien me recevoir, Monsieur le Ministre, j'aurai l'honneur de vous demander, après vous avoir donné, s'il y a lieu, les explications nécessaires, de prendre la décision suivante :

« Le Général Percin assistera aux expériences qui seront prochainement exécutées à Bourges et à Mailly, avec le canon d'infanterie proposé par M. Archer. Il fera connaître au Ministre de la guerre son avis sur cette proposition. »

Général PERCIN.

II. — Lettre adressée, le 18 juin 1917, par le Ministre de la Guerre au général Percin.

Le Ministre de la Guerre à Monsieur le Général de Division Percin.

Des expériences comparatives d'artillerie de tranchée ont lieu actuellement au camp de Mailly.

Vous voudrez bien me représenter à ces expériences.

Je me rendrai personnellement à la séance qui doit avoir lieu le 20. Je vous prie de m'y accompagner. Une place vous sera réservée dans le train présidentiel qui part le 19 courant, à 21 h. 30, de la gare de l'Est.

Paul PAINLEVÉ.

III. — Lettre adressée, le 29 juin 1917, par le général Percin au général Pétain.

J'ai vivement regretté de n'avoir pu vous aborder, le 20 juin dernier, pendant les expériences de Mailly. Vous étiez toujours occupé. Officiellement désigné, par décision du 18 juin, pour représenter le Ministre de la guerre à ces expériences, j'aurais été bien aise de vous dire ce que j'en pensais. Je comptais vous voir à déjeuner. Grande a été ma déception d'apprendre que vous étiez parti.

Je regrette surtout que vous n'ayiez pas assisté à l'expérience de l'après-midi. Elle a été décisive, à mon avis.

Le canon Archer est le seul qui ait complètement détruit la tranchée et les abris blindés. Il les a détruits en moins d'une demi-heure, c'est-à-dire en moins de temps qu'il n'en faudrait à l'ennemi pour se ressaisir. Seul, il aurait permis de profiter du désarroi de l'adversaire, pour poursuivre le succès, sans désemparer, sans recommencer une nouvelle bataille.

Personne n'a osé relever les affirmations de l'inventeur ; alors que, dans les précédentes séances, on lui avait fait tant d'objections.

On avait dit que son canon serait détruit avant d'avoir rien fait. Or, si ce canon accomplit sa besogne en 100 fois moins de temps qu'il n'en faut à l'artillerie lourde, l'ennemi n'aura pas le temps de le repérer.

On avait dit que, sur le champ de bataille, le personnel subirait de grosses pertes. Qui ne risque rien n'a rien. La vie des artilleurs n'est pas plus précieuse que celle des fantassins. Le personnel serait, d'ailleurs, insignifiant. Jamais artillerie n'a demandé un plus petit nombre d'hommes, pour le service des pièces.

Si, sur un front de 200 kilomètres, 4.000 canons Archer ouvrent le feu simultanément, je vois bien l'artillerie ennemie détruisant quelques-uns de ces canons, mais je ne la vois pas en détruisant 4.000.

Toutes ces objections sont du domaine de l'hypothèse, et non de celui de l'expérience. Il faut raisonner sur des faits.

4.000 canons, à 1.200 francs l'un, coûteraient 5 millions de francs. C'est le prix de 4 canons de 420. On pourrait avoir ces 4.000 canons d'ici deux mois, car rien n'est plus facile à fabriquer qu'un canon lisse en bronze, se chargeant par la bouche.

Le mérite de M. Archer, c'est d'avoir compris qu'un canon rustique, tirant de près, était préférable à un canon perfectionné, tirant de loin; d'avoir prévu que le premier atteindrait le but, beaucoup plus souvent que le second.

Il faut l'assurance de nos artilleurs, ou l'ignorance des lois de la dispersion, pour prétendre, qu'avec un canon de 155, tirant à la distance de 4.000 mètres, on atteindra un abri de mitrailleuse, plus d'une fois sur 500. La destruction de l'abri coûtera ainsi 100.000 francs, et elle demandera plusieurs heures, à partir du moment où le tir sera parfaitement réglé. L'ennemi abandonnera alors sa mitrailleuse et son abri, dont la valeur ne représente que quelques milliers de francs, et il ira s'installer, avec une autre mitrailleuse, dans un des entonnoirs que notre artillerie lourde lui aura complaisamment creusés. Cette installation échappera aux investigations de nos artilleurs, malgré leurs bons yeux, malgré les observations des aviateurs, dont les renseignements, s'ils arrivent jamais, arriveront après que notre infanterie aura été massacrée.

C'est folie que de vouloir, avec l'artillerie lourde, tirant à plusieurs kilomètres, détruire les organisations défensives de l'ennemi.

C'est folie que de consacrer à cette destruction 100 fois plus d'argent et de temps qu'il n'en faut à l'ennemi, pour opérer une autre installation.

Les instructions ministérielles disent qu'il faut prévoir 3 coups de canon par mètre courant de tranchée. C'est 100 coups qu'elles devraient dire. La théorie et l'expérience sont d'accord à ce sujet. Comment peut-on soutenir, qu'avec un canon de 155 qui, à 3.500

mètres, éparpille ses coups sur une profondeur de 160 mètres, un coup sur trois tombera dans la tranchée ?

L'instruction du 20 novembre 1915, sur l'emploi de l'artillerie lourde, dit, au n° 40, qu'on ne saurait arroser, sur tout leur développement, les tranchées ennemies ; que pas un approvisionnement n'y suffirait, et qu'il suffit d'exécuter des tirs d'efficacité sur des points précis. Ce n'est pas vrai. S'il reste une seule mitrailleuse, elle arrêtera tout un régiment.

Il faut poser le principe de la destruction totale. Il restera toujours, quelque bien que l'on opère, assez d'obstacles qui ne seront pas détruits.

L'instruction ajoute naïvement que, dans le cas seulement où il sera impossible d'observer, on aura recours au tir sur zones. Mais 3 coups par mètre courant, c'est déjà 30 fois moins que ce qu'il faut pour détruire la tranchée. Si l'on tire sur zones, ce n'est plus 100, c'est 1.000, c'est 10.000 coups par mètre courant qu'il faut dépenser. Cela représente des millions de tonnes d'acier. Les chiffres sont tellement effrayants que personne n'ose les regarder.

Seul, le tir à petite distance est capable de faire rentrer les consommations d'acier dans des limites acceptables. Seul, un canon léger peut se prêter à ce genre de tir et accompagner l'infanterie, après la destruction de la tranchée.

L'infanterie ne marchera plus que si on peut lui dire :

« Voilà un nouvel engin. Fini le temps où tu venais te briser contre des organisations défensives non détruites par l'artillerie. Fini le temps où tu étais obligée de t'engouffrer dans les couloirs étroits que notre artillerie lourde avait pratiqués dans les réseaux de fil de fer. »

Si vous ne pouvez lui donner cette assurance, croyez-moi, l'infanterie refusera de marcher. J'entends ce que disent vos permissionnaires.

Il faut terminer la guerre avant l'hiver prochain. Il faut en finir avec les expériences. Le mieux est l'ennemi du bien.

Voilà ce que je compte dire au Ministre de la guerre, dans le rapport d'ensemble qu'il m'a demandé. Déjà, je l'ai prévenu que l'adoption d'un canon d'accompagnement, à la disposition exclusive de l'infanterie, adoption à laquelle j'ai été heureux de vous voir adhérer, dans votre lettre du 13 juin dernier, allait rencontrer de grosses résistances de la part de l'Artillerie. Mais je ne me laisserai pas arrêter par

cette considération, étant, depuis longtemps, impopulaire dans mon arme d'origine, qui me reproche de l'avoir lâchée. J'ai pour moi l'Infanterie et le Parlement.

L'Infanterie ne veut plus que, quand elle se trouve à quelques centaines de mètres de l'ennemi, son artillerie se tienne à plusieurs kilomètres en arrière. Elle ne veut plus recevoir les coups destinés à l'ennemi. Elle veut indiquer elle-même à l'Artillerie amie le point à frapper et le moment de le frapper. Or, ces indications n'arriveront à temps que si l'Artillerie combat, en quelque sorte, dans les propres rangs de l'Infanterie. Et ainsi, elle partagera avec l'Infanterie les risques et les avantages que comporte le tir à bout portant.

Quant au Parlement, sans entrer dans le détail de l'exécution, il a le sentiment que l'Artillerie n'a pas donné ce que l'Infanterie attendait d'elle. Si on lui dit que, par l'adoption d'un canon d'infanterie, servi par l'Infanterie même, on va enlever à l'Artillerie quelques-unes de ses anciennes attributions, il approuvera cette réforme. Si on lui dit, au contraire, que le général Percin, un artilleur, a donné ce conseil et n'a pas été écouté, le gouvernement pourra se trouver en très mauvaise posture.

Avec tous mes regrets, mon Général, de n'avoir pu vous entretenir verbalement de ces importantes questions, ayant toujours eu la bonne fortune de me trouver d'accord avec vous, je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Général PERCIN.

IV. — Lettre adressée, le 5 juillet 1917, par le général Percin au Ministre de la Guerre.

Par dépêche du 18 juin 1917, répondant à ma lettre du 7 juin, vous avez bien voulu me désigner pour vous représenter aux expériences d'artillerie de tranchée, qui avaient lieu alors, au camp de Mailly.

Le 20 juin, au camp de Mailly même, je vous ai demandé verbalement de m'autoriser :

1° A prendre connaissance des rapports fournis, depuis deux ans, par les Commissions de Bourges et de Mailly ;

2° A interroger les inventeurs, leurs partisans, leurs détracteurs, et toutes les personnes susceptibles de me renseigner;

3° A vous faire un rapport d'ensemble sur la question du canon de tranchée, et sur celle du canon d'accompagnement d'infanterie.

Vous avez verbalement approuvé ma proposition.

Depuis, il m'a semblé qu'un pareil rapport manquerait d'autorité, et que vous ne pourriez vous appuyer sur lui, pour prendre une décision.

Ni l'armée, en effet, ni l'opinion publique n'admettront que, n'ayant pas fait la guerre actuelle, je me pose en réformateur de nos méthodes de combat. Mais elles pourront l'admettre d'une Commission qui, sous ma présidence, serait composée, en très grande partie, d'officiers pris sur le front, et ayant assisté aux expériences de Mailly.

Le 1er juillet 1917, à 11 h. 1/2, je vous ai fait verbalement une demande dans ce sens, en présence de M. Breton, Sous-Secrétaire d'Etat aux inventions, de MM. les députés Millevoye, Rozier, de Castelnau et de M. Borel, chef de vos services techniques, réunis avec moi dans votre cabinet.

N'ayant pas reçu notification de la décision que vous avez prise à ce sujet;

très inquiet de la situation qui nous est faite par l'existence, dans l'armée allemande, d'un canon léger de 200 millimètres, existence sur laquelle j'ai appelé votre attention, par ma lettre du 7 juin dernier;

plus inquiet encore de la situation qui nous est faite par l'existence de canons d'assaut de 37 et de 57, et de compagnies de mortiers de tranchée, existence qui m'a été révélée par le *Temps* d'aujourd'hui 5 juillet 1917;

je ne puis plus longtemps garder la responsabilité du silence. Je vous adresse donc le rapport personnel que je vous dois, en échange de la confiance que vous m'avez fait l'honneur de m'accorder

Ce rapport ne me dispensera pas de vous fournir, le cas échéant, celui de la Commission dont je vous ai demandé la présidence.

L'offensive du 16 avril, que l'on préparait depuis plusieurs mois, a lamentablement échoué.

Voici, au sujet de cette préparation, la copie d'une lettre qu'un

colonel d'artillerie, engagé près de Craonne, a écrite, le 2 avril 1917, à un de ses amis, impatient de voir l'offensive se déclancher :

La préparation de l'attaque d'une position fortement organisée est une opération longue et délicate. Rien que pour l'artillerie, il y a un travail formidable à exécuter. Il faut d'abord créer les positions innombrables des batteries de tous calibres ; abris pour le personnel, abris pour les munitions, organisations des liaisons téléphoniques ; transport des munitions dans les batteries.

On ne commence pas la musique avant d'avoir cinq à six mille coups par batterie de campagne, et deux à trois mille coups d'artillerie lourde, de manière à ne pas avoir à ravitailler pendant la fête.

Il faut ensuite mettre les batteries en place, opération qui doit se faire la nuit, de peur que les avions ennemis ne découvrent les emplacements des batteries.

Pendant cette période de préparation, on a étudié le terrain. Les avions ont pris des photographies de la zone ennemie. On a étudié ces photographies, pour deviner les points intéressants : positions de batteries, observatoires, emplacements de mitrailleuses, abris du personnel, etc...

Quand tout est prêt, on vérifie la direction des pièces, par quelques coups discrets, ne révélant pas les emplacements des batteries. Puis commence la destruction méthodique de l'artillerie ennemie.

Il faut, en même temps, détruire les deux ou trois lignes de tranchée, pour que les fantassins puissent passer. Il faut surtout détruire les réseaux de fils de fer. Il faut boucher l'œil aux observatoires ennemis, couper les lignes de chemin de fer à voie étroite, et les liaisons téléphoniques, si la photographie a pu les révéler.

Ce travail peut demander de 5 à 6 jours, suivant que le temps est plus ou moins beau. C'est seulement lorsque la photographie a montré que toute cette préparation de l'artillerie est suffisante que le commandement déclanche l'infanterie.

Il faut donc, à l'intérieur, s'armer de patience. Les événements ne peuvent, sur le front, se dérouler au galop. Le commandement est juge du moment d'agir, et de la portion du front sur laquelle il entend opérer.

La lettre qui précède émane, on le voit, d'un officier plutôt optimiste, et plein d'espoir dans le succès. On ne saurait soupçonner cet officier d'avoir voulu fournir aux détracteurs de notre Etat-Major, des arguments tendant à démontrer la défectuosité de la méthode de guerre employée. Et cependant, il saute aux yeux qu'une pareille méthode ne pouvait procurer la surprise, sans laquelle il est bien difficile d'obtenir un résultat décisif, à la guerre.

A la suite de cette laborieuse préparation, l'Etat-Major a prévenu les troupes qu'elles pouvaient, sans crainte, se porter en avant. Il leur a dit qu'elles ne se heurteraient à aucune résistance sérieuse.

Le 16 avril 1917, après quelques heures de combat, nous avions perdu la bataille. Nos troupes étaient tombées sous le feu de mitrailleuses et de canons installés dans des organisations défensives, non détruites par notre artillerie.

Ce qui ressort de cet échec, comme de celui de tant d'offensives

antérieures, c'est que l'artillerie lourde, dans l'idolâtrie de laquelle nous vivons depuis trois ans, l'artillerie lourde sur le renforcement de laquelle on fondait de si grandes espérances, est incapable de détruire les organisations défensives de l'ennemi.

L'expérience a montré, en effet, que, pour détruire la tranchée, il fallait 100 obus de 155 par mètre courant. Ce chiffre a été donné dans une conférence faite au front, par un officier d'artillerie. Il concorde avec les indications fournies par le tableau contenu dans l'article 6 de l'Instruction du 20 novembre 1915, signée par le général Joffre, sur l'emploi de l'artillerie lourde.

Dans le discours qu'il a prononcé à Derby, le 21 avril 1917, discours que tous les journaux français ont reproduit, lord Curzon, membre du Cabinet de guerre anglais, a dit que, pour la préparation de l'attaque de Vimy, on avait consommé 4 millions de projectiles de gros calibres. Le front d'attaque ayant été de 30 kilomètres environ, on voit qu'on a dépensé 133 projectiles par mètre courant de front. Et on n'a enlevé que la première ligne. Ou n'a pas percé.

Le chiffre de 100 coups, par mètre courant de tranchée, n'a donc rien d'exagéré. D'après les tables de tir, le canon de 155 éparpille ses coups, à la distance de tir de 3.500 mètres, sur une profondeur de 160 mètres. On s'explique ainsi que, sur 100 coups tirés, 99 tombent en dehors, et 1 seulement dans la tranchée.

Or, sur un front de combat de 10 kilomètres, en comptant les lignes successives, il y a environ 100 kilomètres de boyaux et de tranchées. A raison de 100 projectiles de 40 kilogrammes par mètre courant, cela fait 400.000 tonnes d'acier, c'est-à-dire la production de l'acier de la France pendant 4 mois et demi.

Nous sommes donc en présence d'une véritable impossibilité industrielle. Le général Joffre a dû s'en rendre compte; autrement on ne s'expliquerait pas qu'il eût signé l'Instruction du 20 novembre 1915 sur l'emploi de l'artillerie lourde, instruction dont l'article 40 est ainsi conçu :

> La destruction des organes de défense des lignes ennemies incombe, au premier chef, à l'artillerie lourde, et, en principe, aux pièces courtes.
>
> Cette opération ne consiste pas à arroser de projectiles, sur tout leur développement, les lignes de tranchée ennemies. Aucun approvisionnement n'y suffirait. Le procédé, d'ailleurs, serait inefficace. Il s'agit d'exécuter des tirs d'efficacité, sur des points précis : casemates de flanquement, abris de mitrailleuses, observatoires, places d'armes, etc...

Le général Joffre a donc admis qu'il n'était pas nécessaire de

détruire toutes les organisations défensives de l'ennemi. Grave erreur qui nous a valu l'échec de l'offensive du 16 avril 1917 ; car il suffit d'une mitrailleuse, non détruite, pour arrêter tout un régiment.

Et alors, conséquent avec lui-même, l'Etat-Major a prescrit aux commandants d'artillerie de demander, pour la préparation des attaques, 3 projectiles seulement par mètre courant ; 3 projectiles au lieu de 100 ! c'est-à-dire 33 fois moins que ce qu'il faudrait.

L'Etat-Major savait que, si les commandants de l'artillerie avaient demandé ce qu'il aurait fallu, on n'aurait pas pu le leur donner. Il a donc lancé notre infanterie à l'attaque d'organisations défensives, qu'il savait ne pouvoir être détruites par l'artillerie lourde. Il est vraiment étrange que, sachant cela, il ait dit à nos troupes qu'elles ne se heurteraient à aucune résistance sérieuse.

L'Etat-Major sentait si bien que nous étions limités par la production de l'acier, qu'il a toujours monté les attaques sur des fronts beaucoup trop étroits ; tellement étroits que, si les troupes avaient percé, elles auraient été menacées d'enveloppement, à leur sortie de la trouée.

D'autre part, dans les attaques où l'on a réussi à enlever la première position, on a été arrêté devant la deuxième, parce que plusieurs journées ont été nécessaires pour le transport de l'artillerie lourde et son installation ; plusieurs autres journées, pour le bombardement préalable ; au total, il a fallu des semaines, pendant lesquelles l'ennemi a pu se ressaisir et se renforcer. On n'a pas profité de la surprise causée, chez l'ennemi, par l'enlèvement de la première ligne. On a dû recommencer une nouvelle bataille.

Il est incroyable que, depuis trois ans, par respect pour le dogme de l'artillerie lourde, on s'entête dans l'application d'une méthode dont la défectuosité crève les yeux.

Dès 1915, cependant, on avait songé à compléter l'action de l'artillerie lourde, par la création d'une artillerie de tranchée qui, tirant de plus près, devait avoir plus de chance d'atteindre l'objectif à détruire. C'est alors que le canon Dumézil s'est trouvé en concurrence avec d'autres canons du même genre.

Le règlement du 16 mars 1916, sur les manœuvres de l'artillerie de tranchée, règlement rédigé et signé par le général Dumézil lui-même, avoue naïvement, dans le chapitre II :

que la dispersion des coups de l'artillerie de tranchée est du même ordre que la dispersion des coups de l'artillerie lourde ;

qu'à égalité de capacité d'explosif, il faut, pour produire des effets du même ordre, lancer autant de projectiles d'artillerie de tranchée, que de projectiles d'artillerie lourde;

que, par exemple, la bombe de 58, de 16 kilogs, est comparable au projectile en fonte aciérée de 155;

que la bombe de 58, de 35 kilogs, est comparable au projectile en fonte aciérée de 220.

Le règlement ajoute, naïvement encore, que cette artillerie est moins mobile, et moins rapide, comme tir, que l'artillerie lourde : il faut de 20 à 25 jours pour établir une batterie de 12 pièces.

On ne voit donc pas ce qu'on a gagné à la création de l'artillerie réglementaire de tranchée. Plus exposée que l'artillerie lourde, puisqu'elle tire de plus près, l'artillerie de tranchée devrait au moins économiser les munitions. Il n'en est rien. C'est la condamnation du canon inventé par le général Dumézil, juge et partie dans la comparaison de ce canon avec les canons concurrents.

Une Commission parlementaire, composée de MM. les Députés Millevoye, Rozier et Lauche, a été chargée, par le Ministre de la Guerre, de suivre, dès le mois de juillet 1915, les expériences qui se poursuivaient depuis quatre mois. Ces parlementaires m'ont fait le désolant récit des manœuvres souterraines exécutées par le général Dumézil pour écarter ses concurrents.

Et cependant, d'après un rapport de la Commission de Mailly, il a fallu au canon de 58, 47 minutes pour tirer 30 projectiles, et 6 minutes seulement, pour tirer le même nombre des mêmes projectiles, dans le canon de 85, système Archer. Le tir du canon Dumézil serait donc huit fois moins rapide que celui du canon Archer.

D'après le même rapport, l'écart moyen en portée du canon de 58 a été de 29 m. 80; celui du canon de 85 a été de 8 m. 30. Le canon Dumézil serait donc de trois à quatre fois moins précis en portée que le canon Archer.

Enfin, l'écart moyen en direction du canon de 58 a été de 14 mètres 50; celui du canon de 85 a été de 4 m. 10. Le canon Dumézil serait donc encore trois à quatre fois moins précis en direction que le canon Archer.

En multipliant ces trois coefficients, les uns par les autres, on arrive à la conclusion que le canon Dumézil est cent fois moins efficace que le canon Archer.

La comparaison des écarts probables dont l'indication précède, pour le canon Archer, avec ceux du canon de 155, donnés par le tableau de l'article 6 de l'Instruction du 20 novembre 1915, permet d'affirmer que, pour détruire la tranchée, le canon Archer consommerait 100 fois moins d'acier que le canon de 155. On voit l'importance de la question, puisque, depuis l'invasion des départements du Nord et de l'Est, nous sommes limités par la production de l'acier. Il ne nous reste que 30 hauts fourneaux, alors que les Allemands en ont 450.

D'autre part, le canon Archer réalise, sur l'artillerie lourde, un progrès considérable, tandis que, de l'avis du général Dumézil lui-même, l'artillerie de tranchée actuellement réglementaire, n'en réalise aucun.

Les expériences comparatives auxquelles j'ai assisté au camp de Mailly, le 20 juin dernier, ont absolument confirmé ma manière de voir à ce sujet. De tous les engins soumis aux essais, le canon Archer est le seul qui ait complètement détruit la tranchée, les fils de fer et les abris blindés. Il les a détruits en moins d'une demi-heure ; c'est-à-dire en moins de temps qu'il n'en faudrait à l'ennemi pour se ressaisir. Seul, il aurait permis de profiter du désarroi de l'adversaire, pour poursuivre le succès, sans désemparer, sans recommencer une nouvelle bataille.

Personne n'a osé relever les affirmations de l'inventeur ; alors que, dans les précédentes séances, on lui avait fait tant d'objections.

On avait dit que son canon serait détruit, avant d'avoir rien fait. Or, si ce canon accomplit sa besogne, en 100 fois moins de temps qu'il n'en faut à l'artillerie lourde, l'ennemi n'aura pas le temps de le repérer.

On avait dit que, sur le champ de bataille, le personnel subirait de grosses pertes. Qui ne risque rien n'a rien. La vie des artilleurs n'est pas plus précieuse que celle des fantassins. Le personnel, d'ailleurs, serait très peu nombreux. Jamais artillerie n'a demandé un plus petit nombre d'hommes, pour le service des pièces.

Si, sur un front de 200 kilomètres, 4.000 canons Archer ouvrent le feu simultanément, je vois bien l'artillerie ennemie détruisant quelques-uns de ces canons, mais je ne la vois pas en détruisant 4.000.

On a reproché au canon Archer d'effectuer sa besogne de destruction à trop petite distance. On aurait voulu qu'il l'effectuât à une distance triple. Mais le mieux est l'ennemi du bien. Nous ne pouvons attendre les mois et les années qu'il faudrait à un inventeur, pour

trouver un canon possédant, à 1.200 mètres, la précision que possède à 500 mètres le canon Archer.

Il faut finir la guerre avant l'hiver prochain. D'autant que la fabrication du matériel de guerre absorbe de 80 à 90 0/0 de nos ressources en charbon. Si la population civile souffre du froid, à la fin de 1917, elle nous imposera une paix boîteuse.

Le canon Archer permettrait de terminer la guerre en 1917. On pourrait, d'ici moins de deux mois, fabriquer 4.000 exemplaires de cet engin. Rien nest plus facile, en effet, que de fabriquer un canon lisse en bronze, se chargeant par la bouche.

4.000 canons Archer coûteraient 5 millions de francs. C'est le prix de 4 canons de 420. C'est 200 fois moins que ce qu'on a dépensé à Vimy ; 400 fois moins même, car lorsque le canon Archer deviendra hors de service, le bronze pourra être utilisé pour d'autres fabrications.

Comment peut-on hésiter à engager une dépense qui se réduirait ainsi à 2 millions et demi de francs ; soit le coût, pour la France, de moins d'une heure de guerre !

Quant aux projectiles, il en existe déjà un gros approvisionnement : deux millions d'obus de 75 rebutés, et toutes les bombes du mortier Dumézil.

Pendant les deux mois que durerait la fabrication des 4.000 canons Archer, on rédigerait le règlement de manœuvres, on commencerait le dressage du personnel au maniement du nouvel engin.

A la suite des expériences de Mailly, la Commission présidée par le général Malcor a été invitée à donner son avis sur les engins de tranchée soumis aux essais, et sur le canon Archer, susceptible de jouer successivement le rôle de canon de tranchée et le rôle de canon d'accompagnement d'infanterie.

Le Ministre de la Guerre et le Sous-Secrétaire d'Etat des Inventions reconnurent vite l'incompétence de cette Commission, laquelle déclara d'ailleurs que les canons devaient porter à 1.500 ou 2.000 mètres, éliminant ainsi le canon Archer, comme trop petit pour l'artillerie.

On soumit alors la question à une Commission présidée par le général de brigade d'infanterie Naulin, Commission qui, composée de 8 fantassins et de 2 artilleurs seulement, reçut l'ordre de fournir un rapport motivé sur tous les engins soumis aux essais.

Sortant absolument de son rôle de Commission d'expériences, rôle

qui aurait dû consister à rendre compte des résultats observés et à les interpréter, la Commission Naulin n'exécuta pas l'ordre qui lui était donné. Elle ne fournit pas de rapport motivé. Elle exprima, au général commandant en chef, l'avis que les questions soulevées pour l'adoption du canon Archer rentraient dans le domaine de la direction de la guerre ; et elle émit l'avis que le canon d'infanterie devait borner son rôle à accompagner l'infanterie, dans sa progression entre la position conquise et la position suivante, sans se préoccuper de la destruction de la tranchée. Elle fixa enfin les conditions numériques auxquelles devaient satisfaire le calibre, le poids, la portée du canon, et le poids des divers projectiles : conditions toutes différentes, d'ailleurs, de celles du canon Archer, lequel se trouva ainsi menacé d'élimination, comme trop gros pour l'infanterie.

Nous assistons donc, encore une fois, au spectacle lamentable de deux armes travaillant dans des compartiments séparés par une cloison étanche.

D'une part, l'artillerie veut des canons tirant à 2.000 mètres. Elle veut fixer la distance minimum à laquelle elle se tiendra de l'ennemi. Elle rend ainsi impossible la destruction rapide de la tranchée, et surtout le transport rapide du matériel sur la deuxième position.

D'autre part, l'infanterie veut un canon léger, lançant de tout petits projectiles, incapables de détruire la tranchée.

Mais on oublie là le seul homme qui ait qualité pour définir le rôle de chacune des deux armes. On oublie le Général commandant en chef.

Une Commission supérieure à celle du général Malcor et à celle du général Naulin, pourrait exprimer un avis sur le rôle des deux armes. Cette Commission serait d'autant plus utile que, dans la question à l'étude, interviennent un grand nombre de facteurs indépendants des problèmes techniques : nos ressources en charbon, nos ressources en acier, la tactique, les effectifs, le moral de l'intérieur et le moral du front, le ravitaillement, etc...

En somme, aucune des deux Commissions ne résoud le problème principal : la destruction rapide de la tranchée et le transport rapide du matériel pour l'enlèvement d'une deuxième position. Veut-on voir l'infanterie, arrêtée devant la deuxième position, obligée d'attendre, pendant deux heures, pendant des journées peut-être, le secours de l'artillerie de tranchée, comme elle a attendu, jusqu'ici le secours de l'artillerie lourde ? Ce problème principal ne peut être résolu que par la Commission supérieure.

Il faut qu'un même engin joue successivement le rôle de canon de tranchée et le rôle de canon d'accompagnement. Le canon Archer est le seul susceptible de jouer ce double rôle. Je suis d'avis de l'adopter et de le mettre à la disposition exclusive de l'infanterie qui serait chargée de le servir et de l'employer.

L'infanterie n'a plus confiance dans l'artillerie qui, au cours de cette guerre, a massacré plus de 40.000 fantassins amis. Et cela, faute de précision des pièces que les artilleurs ont usées prématurément, en gaspillant les munitions; faute surtout de liaison des deux armes, les artilleurs, avant la guerre, s'étant toujours montrés réfractaires aux idées de liaison.

L'infanterie ne marchera plus, si on ne prend pas des mesures catégoriques, pour la mettre à l'abri de ces déplorables méprises. Elle ne marchera plus que si on peut lui dire:

Voilà un nouvel engin. Fini le temps où tu venais te briser contre des organisations défensives non détruites par l'artillerie. Fini le temps où tu étais obligée de t'engouffrer dans les couloirs étroits que notre artillerie lourde avait pratiqués dans les réseaux de fils de fer.

L'infanterie ne veut plus, quand elle se trouve à quelques centaines de mètres de l'ennemi, que son artillerie se tienne à plusieurs kilomètres en arrière. Elle ne veut plus recevoir les coups destinés à l'ennemi. Elle veut indiquer elle même à l'artillerie amie le point à frapper et le moment de frapper. Or, ces indications n'arriveront à temps que si l'artillerie combat, en quelque sorte, dans les propres rangs de l'infanterie. Et ainsi l'artillerie partagera, avec l'infanterie, les risques et les avantages que comporte le tir à bout portant.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Monsieur le Ministre;

Ou bien de réunir d'urgence la Commission dont je vous ai demandé la présidence;

Ou bien, sans réunir cette Commission, de prendre les mesures suivantes :

1° Adopter, dès maintenant, sans autres expériences, le canon Archer;

2° Mettre ce canon à la disposition exclusive de l'infanterie, comme canon de tranchée et comme canon d'accompagnement ;

3° En entreprendre immédiatement la fabrication ;

4° Rédiger le règlement de manœuvre et commencer le dressage de l'infanterie, au maniement de cet engin.

Général PERCIN.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Pétition adressée au Parlement 3
§ 1. — Historique de mon intervention 5
§ 2. — L'offensive de Champagne en 1915 8
§ 3. — L'offensive de Vimy en 1917 9
§ 4. — La bataille des Flandres en 1917 10
§ 5. — Les deux exigences contradictoires 11
§ 6. — La faillite du programme de l'artillerie lourde 12
§ 7. — L'artillerie de tranchée 14
§ 8. — Les expériences de 1915 18
§ 9. — Les expériences de 1916 19
§ 10. — La distance de tir du canon de tranchée 21
§ 11. — Les expériences de 1917 : Mailly et Lassigny 24
§ 12. — Les deux problèmes : accompagnement et destruction.... 28
§ 13. — L'objection du ravitaillement 31
§ 14. — Les expériences de Lassigny 32
§ 15. — Un programme 37
§ 16. — Guerre d'usure 41
§ 17. — Résumé et conclusions 43

Annexes :

I. — Lettre adressée, le 7 juin 1917, par le général Percin au Ministre de la guerre 47
II. — Lettre adressée, le 18 juin 1917, par le Ministre de la guerre au général Percin 49
III. — Lettre adressée, le 27 juin 1917, par le général Percin au général Pétain 49
IV. — Lettre adressée, le 5 juillet 1917, par le général Percin au Ministre de la guerre 52